

**ACPIR** | Rétablir  
le Succès

**Association canadienne des  
professionnels de l'insolvabilité  
et de la réorganisation**

**2021-2022**

**Une année  
de transition**

**Rapport annuel  
de l'ACPIR**

2021-2022



# À propos de nous

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est une organisation nationale qui représente près de 1 400 professionnels du système canadien de l'insolvabilité et de la réorganisation. Créée en 1979, l'ACPIR a pour mission de promouvoir le professionnalisme et l'éducation de ses membres partout au pays.

## Notre vision

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation.

## Notre mission

L'ACPIR défend les intérêts de ses membres et du public en prenant les mesures suivantes :

- promouvoir l'excellence auprès des membres;
- offrir des possibilités de perfectionnement professionnel intéressantes;
- établir des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle et veiller à leur respect;
- imposer des normes de certification rigoureuses et offrir une formation novatrice aux candidats à la profession de professionnel de l'insolvabilité et de la réorganisation;
- promouvoir un système d'insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada.

# Nos valeurs fondamentales

- **Leadership visionnaire** – Promouvoir les progrès continus en encourageant la collaboration, l'imagination, l'ouverture d'esprit et la réflexion prospective.
- **Attitude positive** – Faire preuve d'optimisme et susciter un sentiment de fierté à l'égard du titre de professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR).
- **Intégrité** – Adopter un comportement éthique et crédible en faisant preuve de transparence et en rendant des comptes aux membres et au public.
- **Respect** – Encourager ouvertement, valoriser et examiner en toute impartialité les points de vue différents.
- **Représentativité** – Reconnaître l'importance de la diversité et de l'inclusion.
- **Excellence du service** – Offrir des services de qualité dans un environnement positif caractérisé par la communication, l'innovation et la créativité.
- **Engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'ACPIR, des professionnels de l'insolvabilité et du public** – Être une association socialement responsable dirigée et administrée de manière efficace et dotée de ressources adéquates.
- **Ambiance agréable** – Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.

## Objectifs de l'ACPIR 2021-2022

**Forte participation des membres**

**Expérience d'apprentissage** pertinente, efficace et stimulante dans le cadre du programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), du Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et du Cours sur l'administration de l'insolvabilité (CAI)

**Relations avec le Bureau du surintendant des faillites (BSF)** axées sur la collaboration et les aspects stratégiques

**Maintien et croissance** des adhésions permettant le bon fonctionnement de l'ACPIR et la défense des intérêts des membres

Activités exercées de manière **rentable et efficace** en tout temps

**Appréciation par les membres** de leur statut de membre de l'ACPIR

Améliorer le **profil du secteur**

Mise en œuvre de solutions pour relever les **défis** présentés par la **COVID-19**

# Contenu

À propos de nous .....	2
Notre vision et notre mission .....	2
Valeurs fondamentales et objectifs .....	3
Conseil d'administration .....	5
Message du président .....	6
L'année en bref .....	10
Nouveaux PAIR 2021-2022.....	15
Lauréats des prix et distinctions .....	16
Éducation.....	19
Perfectionnement professionnel.....	21
Communications .....	22
Finance et conduite professionnelle .....	24
Défense des intérêts et interventions.....	26
Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR.....	29
Rapport de la trésorière.....	30
Rapport de l'auditeur.....	33

# Conseil d'administration

## Comité exécutif



**PRÉSIDENT**  
**Jean-Daniel Breton** CPA, FPAIR, SAI  
Montréal, QC



**VICE-PRÉSIDENT**  
**André Bolduc** CPA, CA, PAIR, SAI  
Ottawa, ON



**TRÉSORIÈRE**  
**Marla Adams** CPA, CA, FPAIR  
Saskatoon, SK



**SECRÉTAIRE/REPRÉSENTANT DE L'ONTARIO**  
**Bridget Van Wyck** CPA, CA, PAIR, SAI  
Vancouver, BC



**CADRE SUPÉRIEUR**  
**Lawrence (Larry) Crandall**  
LL.B., PAIR, SAI  
Saint John, NB



**PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**  
**Anne Wettlaufer** FICB  
Toronto, ON

## Autres représentants provinciaux



**ALBERTA**  
**Zaki Alam** CPA, CA, PAIR, SAI  
Edmonton, AB



**MANITOBA**  
**Crystal Buhler** CPA, CGA, PAIR, SAI  
Brandon, MB



**NEW BRUNSWICK**  
**Robert Johnson** CPA, CA, PAIR, SAI  
Fredericton, NB



**TERRE-NEUVE ET LABRADOR**  
**Noel Andrews** PAIR, CFE, SAI  
St. John's, NL



**NOVA SCOTIA**  
**Matt Golding** CPA, CMA, CIRP, LIT  
Halifax, NS



**ONTARIO**  
**Catherine Hristow** CPA, CMA, CFE, PAIR, SAI  
Toronto, ON



**QUÉBEC**  
**Emmanuel Phaneuf** PAIR, SAI  
Montreal, QC



**QUÉBEC**  
**Tania Daher** PAIR, SAI  
St Jerome, QC



**SASKATCHEWAN**  
**Michelle Statz** PAIR, SAI  
Saskatoon, SK

## Autres membres du conseil



**REPRÉSENTANT DE CPA CANADA**  
**Frank Fabiano** CPA, CA, PAIR, SAI  
Calgary, AB



**REPRÉSENTANTE DES NOUVEAUX MEMBRES**  
**Kristin Gray** CPA, CA, PAIR, SAI  
Edmonton, AB



**ADMINISTRATEUR EXTERNE**  
**Richard Schwartz** LL. B  
Winnipeg, MB



**ADMINISTRATEUR EXTERNE**  
**Robert Klotz** LL. B  
Toronto, ON

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la reorganization (ACPIR) sont membres de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS).



# Message du président



**Jean-Daniel Breton** CPA, FPAIR, SAI  
PRÉSIDENT DE L'ACPIR

---

Au nom du conseil d'administration de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« **ACPIR** » ou « **Association** »), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2021-2022. La pandémie de COVID-19 a continué de donner du fil à retordre à la profession de l'insolvabilité et de la réorganisation au cours des 24 derniers mois, incluant le dernier exercice. Le plus difficile semble être derrière nous, mais l'avenir s'annonce tout de même semé d'embûches. Je suis heureux d'annoncer que le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR ont brillamment relevé le défi.

Dans le cadre du processus de planification annuelle de l'ACPIR, le conseil d'administration établit des objectifs de haut niveau pour guider l'élaboration des stratégies, des plans d'action et du budget de l'ACPIR. Lorsque la pandémie a frappé, le conseil d'administration s'est fixé un objectif supplémentaire : mettre en œuvre des solutions pour relever les défis présentés par la COVID-19. Le Comité exécutif et le conseil d'administration se sont réunis tous les mois pour relever et atténuer les risques financiers et opérationnels qui pèsent sur l'ACPIR, et pour trouver des solutions à une large gamme de problèmes auxquels les membres sont confrontés et dont bon nombre découlent de la pandémie.

J'aimerais profiter de l'occasion pour donner un aperçu quantitatif du rendement de l'ACPIR et un aperçu qualitatif de ses réalisations et des défis qui se sont présentés durant l'exercice, tandis que nous amorçons la transition vers, je l'espère, un environnement postpandémique. Pour obtenir plus de détails sur le rendement de l'ACPIR, je vous invite à consulter la section L'année en bref, les rapports des comités et le rapport financier audité, dans le présent rapport annuel.

## FINANCE ET OPÉRATIONS

Bien qu'un seuil de rentabilité avait été initialement prévu pour l'exercice 2021-2022, les inscriptions ont considérablement diminué au cours de la dernière moitié de l'exercice. L'ACPIR a réagi en réduisant les coûts administratifs afin de circonscrire l'impact, pour finalement terminer l'exercice avec un déficit de 40 935 \$. Malgré ce déficit d'exploitation, la situation financière de l'association demeure solide, avec un actif net de plus de 2,8 millions de dollars. Nous remercions Marla Adams, trésorière, le directeur de l'exploitation et les membres du Comité des finances de l'ACPIR pour leur leadership constant et leurs prévisions financières actualisées, qui ont cerné les meilleurs et les pires résultats possible, ainsi que les plus probables. Ce processus a été très utile à l'association, car il a permis de déterminer, de façon claire, le meilleur chemin à suivre pour atténuer les risques.

Le nombre d'adhésions à l'ACPIR a légèrement diminué par rapport à l'année précédente dans les catégories des membres réguliers et des stagiaires associés. Afin de souligner les réalisations de nos nouveaux professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) et de nourrir l'intérêt pour la profession, l'ACPIR a fait la promotion des diplômés sur LinkedIn et au moyen d'annonces publicitaires dans la revue *Rebuilding Success*. De plus, l'ACPIR a continué de travailler à la création d'une nouvelle catégorie d'associé, qu'ont approuvée les membres à l'assemblée générale annuelle de septembre 2021. Ils ont également ratifié les modifications du règlement administratif qui prévoient cette nouvelle catégorie d'administrateurs en insolvabilité associés. Une fois les préparatifs achevés, la nouvelle catégorie a

été adoptée en avril 2022, et nous avons invité des administrateurs qualifiés à s'y joindre. Les membres devraient envisager d'inscrire leurs employés qui répondent aux critères de cette catégorie, car il y a un avantage commun à la participation active de ces associés.

D'un point de vue opérationnel, l'ACPIR a continué de déployer des efforts afin d'améliorer son image et celle de ses membres au moyen de plusieurs initiatives au cours de la dernière année. L'ACPIR a mené sa campagne médiatique de façon dynamique. Six communiqués de presse ont été publiés dans les principaux médias et les médias régionaux à l'échelle du pays. Le Comité des médias et communications de l'ACPIR, en collaboration avec les associations provinciales, a lancé et dirigé au printemps dernier un projet qui consistait à créer huit nouveaux sites Web d'associations provinciales. Les sites Web provinciaux sont étroitement alignés sur l'ACPIR en termes d'apparence, de convivialité et de messages, et ils découlent de la plateforme du site Web de l'ACPIR, qui a été améliorée et actualisée plus tôt dans l'année. L'harmonisation des communications aidera grandement l'industrie dans ses efforts visant à améliorer son profil et à mieux servir le public au moyen de messages cohérents et clairs. Nous remercions toutes les personnes concernées.

Pour améliorer la communication entre nos membres et trouver des solutions aux questions touchant la pratique professionnelle, en plus des réunions mensuelles du Comité exécutif et du conseil d'administration, nous avons organisé des rencontres trimestrielles avec les présidents des associations provinciales, ce qui a donné de bons résultats. L'ACPIR a également engagé une firme externe, Découvrir de Navigator, pour obtenir le point de vue des membres au sujet de la *Modernisation des exigences en matière de bureaux physiques pour les syndicats autorisés en insolvabilité*. Les commentaires des membres ont été très utiles pour guider la réponse de l'ACPIR quant à la consultation.

## PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Tandis que la pandémie ne montrait aucun signe d'atténuation, les comités de planification du perfectionnement professionnel de l'ACPIR se sont appuyés sur le succès de la série de webinaires

nationaux pour préparer une autre série de webinaires stimulants et informatifs. Au cours de la dernière année, l'ACPIR a diffusé 28 webinaires originaux en direct et sur demande, en anglais et en français, lesquels ont été visionnés plus de 3 800 fois. Du point de vue de la participation, la série de webinaires a été un succès : 81 % des membres de l'ACPIR ont participé à une ou plusieurs séances. Au cours de l'année, 95 % des membres qui ont répondu à un sondage ont estimé que les séances avaient satisfait leurs attentes ou les avaient dépassées et 82 % ont déclaré qu'ils recommanderaient une activité de perfectionnement professionnel de l'ACPIR à un collègue.

En plus de la série de webinaires nationaux 2021-2022, l'ACPIR a également organisé la conférence virtuelle de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité (« ARIL ») pour l'ARIL Society Inc., qui a attiré plus de 850 participants. Le populaire programme de balados ARIL est également de retour avec un nombre accru de balados pour les participants.

La série de webinaires nationaux a été renouvelée pour 2022-2023. Elle offre aux membres de l'ACPIR des activités de perfectionnement professionnel virtuelles ainsi qu'un programme diversifié et de grande qualité. Félicitations et merci aux comités de perfectionnement professionnel pour leur bon travail.

## ÉDUCATION

En ce qui concerne la formation, l'ACPIR a continué d'offrir ses programmes éducatifs en mode virtuel, y compris les séances de tutorat, tous les examens, ainsi que les centres d'évaluation de l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (« ENIC ») et de contestation des résultats. En 2021, les taux de réussite de l'examen du Cours de connaissances fondamentales (« ECCF ») et du Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (« CPCI ») demeurent élevés, à 70 % et 92 % respectivement. Le taux de réussite de l'ENIC, qui est de 45 %, n'est pas aussi élevé que l'ACPIR le souhaiterait, mais le taux de réussite à long terme constitue une meilleure mesure de la performance des candidats, et ce taux est de 56 %, ce qui est considérablement plus élevé que le taux de réussite annuel. Cela dit, l'ACPIR s'efforce toujours d'améliorer le taux de réussite à l'ENIC tout en maintenant les normes de qualité requises.

En février 2022, l'ACPIR a mené un sondage auprès des candidats à l'ENIC de 2020 et de 2021. Sur la base des commentaires et de l'analyse de la performance des candidats, l'ACPIR a apporté quelques modifications pour l'année 2022, notamment la tenue de cinq séances de préparation aux examens en direct de mai à septembre, qui suivront un nouveau format élaboré pour améliorer l'engagement et offrir la meilleure valeur aux candidats qui se préparent à l'ENIC de novembre. Les candidats bénéficieront également d'un nouveau cours tutoriel complémentaire sur l'ENIC qui comprend les enregistrements de tous les tutoriels et séances de préparation aux examens des deux dernières années. D'autres modifications ont été mises en œuvre pour aider les candidats et renforcer le soutien des parrains tout au long du programme. Exprimons notre gratitude aux comités d'éducation et à nos bénévoles pour leurs efforts.

Le renouvellement du PQC progresse bien. Vous verrez dans les états financiers qu'un investissement d'environ 70 000 \$ a été effectué l'année dernière pour le matériel de cours, et nous prévoyons de réaliser d'autres importants investissements cette année. Ces investissements n'auront aucune incidence sur les résultats d'exploitation, car les fonds proviennent d'actifs nets affectés internes. Le nouveau cours d'introduction sera lancé en janvier 2023. Les candidats n'ont toutefois pas besoin d'attendre le renouvellement du programme, car toutes les améliorations mises en place cette année fournissent déjà aux candidats le soutien dont ils ont besoin pour réussir.

## DÉFENSE DES INTÉRÊTS

L'ACPIR a consacré beaucoup d'efforts et de temps à la défense proactive des intérêts. L'association a participé à quatre consultations du BSF, notamment *l'Examen exhaustif par le BSF des instructions et de la réglementation adoptées sous le régime de la LFI et de la LACC* en juin 2021 et la *Modernisation des exigences en matière de bureaux physiques pour les syndicats autorisés en insolvabilité* en mars 2022. Nous remercions le Comité des pratiques des consommateurs et ses sous-comités, qui, en collaboration avec le Comité des pratiques des entreprises, les associations provinciales et d'anciens présidents et membres, ont offert d'excellents commentaires pour guider les mémoires. Au nom

du conseil d'administration, je tiens à remercier les personnes qui ont collaboré à ces efforts, lesquels ont permis à l'ACPIR de prendre position de façon réfléchie et prospective.

Afin d'améliorer le système d'insolvabilité, l'ACPIR a également tenu des rencontres trimestrielles avec ISDE pour discuter d'un large éventail de questions : de la COVID et de l'économie, des fonctions d'intérêt public des établissements d'enseignement postsecondaire publics dans les situations d'insolvabilité et de restructuration, de la super-priorité pour les engagements de retraite non capitalisés et des procédures d'insolvabilité bilingues et multilingues. ISDE et l'ACPIR ont convenu de continuer à se rencontrer régulièrement et la prochaine réunion portera de nouveau sur les micro, petites et moyennes entreprises (« **MPME** »). L'ACPIR travaille en étroite collaboration avec des représentants de l'Agence du revenu du Canada (« **ARC** ») sur la création d'un portail qui permettra aux membres de l'ACPIR d'utiliser les services TED pour transmettre des documents à l'ARC, d'établir des communications bilatérales et de bénéficier d'une meilleure intégration avec d'autres systèmes et le BSF.

L'association a encore une fois participé à plusieurs interventions pendant l'année. Les affaires les plus notables pour lesquelles les interventions de l'ACPIR ont pu informer le tribunal sont celles de Canada North, devant la Cour suprême du Canada, et de Sanaa Ismail Ali, devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique. L'ACPIR intervient actuellement dans l'affaire Pierre Nolet au Québec.

## RELATIONS AVEC LE BSF

L'ACPIR continue de collaborer avec le BSF de nombreuses façons pour renforcer les relations et améliorer la profession de l'insolvabilité au Canada. Pour assurer des canaux de communication ouverts, l'ACPIR a accueilli la surintendante des faillites lors du webinaire BSF-ACPIR en juin et de l'assemblée générale annuelle en septembre, et plus de 700 membres étaient présents à chaque événement.

Tout au long de l'année, en plus de la rencontre annuelle entre les comités exécutifs du BSF et de l'ACPIR, la surintendante des faillites ainsi que le président, le vice-président et le chef de la direction

de l'ACPIR se réunissent toutes les deux semaines. L'ACPIR continue d'être représentée au sein de plusieurs comités et à diverses tables rondes, notamment le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC, et le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs.

La représentativité au sein du secteur de l'insolvabilité et de la restructuration est très importante pour l'ACPIR et ses membres, c'est pourquoi un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre l'an dernier. L'ACPIR, en partenariat avec le BSF, a publié la *Déclaration commune du BSF et de l'ACPIR sur la représentativité* en juin 2021 et le *Guide du BSF et de l'ACPIR pour promouvoir la diversité et l'inclusion – Pratiques exemplaires et ressources* en décembre 2021. Les programmes de formation de l'ACPIR ont fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années pour assurer que le matériel de cours et les examens correspondent étroitement à cet objectif. Par exemple, l'ACPIR fait appel à un psychométricien pour élaborer les questions d'examen et s'assurer qu'aucun candidat ne soit désavantagé.

L'association a également soulevé un certain nombre de questions relatives aux membres auprès du BSF, qui s'est montré réactif et collaboratif. Comme indiqué dans le récent bulletin d'information de l'ACPIR, le problème entourant une entreprise qui a désigné une proposition de consommateur comme étant une faillite sur son rapport de solvabilité a été résolu et des efforts sont déployés pour résoudre un problème semblable impliquant une autre entreprise. L'ACPIR a soulevé un certain nombre de questions des membres auprès du BSF et, dans plusieurs de cas, des lettres de « cessation et d'abstention » ont été envoyées ou le dossier a été transmis au Bureau de la concurrence aux fins d'application.

L'ACPIR a également évoqué auprès du BSF la possibilité de mieux informer le public à propos du marché des services-conseils en redressement financier en émettant à nouveau aux consommateurs un avis qui avait initialement été publié par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (« ACFC ») en 2019. Le BSF examine actuellement cette initiative potentielle.

Ces initiatives démontrent les avantages pour le système d'insolvabilité et pour les Canadiens lorsque les membres de l'ACPIR et le BSF trouvent un terrain d'entente pour travailler ensemble.

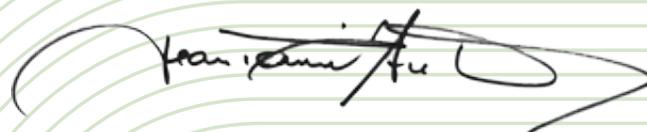
## MOT DE LA FIN

En tant que président du conseil d'administration, je tiens à souligner l'énorme contribution de nos membres bénévoles qui, ces douze derniers mois, ont donné de leur temps et de leur expertise, et se sont mobilisés pour aider le secteur et l'ACPIR à surmonter les défis persistants découlant de la pandémie de COVID-19. Ces défis touchent autant le secteur dans son ensemble que leurs propres activités professionnelles, ce qui rend leur engagement encore plus exceptionnel. Les bénévoles et les membres du comité sont la raison pour laquelle l'ACPIR est en mesure de mener à bien ses réalisations et nous sommes très reconnaissants pour leurs efforts acharnés et leurs centaines d'heures de bénévolat.

Je tiens également à remercier les membres du Comité exécutif et du conseil d'administration ainsi que les superbes employés de l'ACPIR, dirigés par Anne Wettlaufer, notre présidente et chef de la direction, pour leur excellent travail.

Afin d'aider le secteur de l'insolvabilité à s'adapter durant cette période difficile, l'ACPIR procédera à un examen stratégique au cours des prochains mois. Elle pourra ainsi s'assurer qu'elle continue d'être bien préparée à soutenir et servir les membres, et à surmonter tous les défis futurs. Nous sommes impatients de travailler sur cette initiative avec nos membres.

Ce fut un honneur de vous servir à titre de président pendant la dernière année. J'ai hâte de découvrir les possibilités et les défis à venir.



Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI

# L'année en bref

## Perfectionnement professionnel :

**28** nouveaux webinaires en direct et à la demande visionnés plus de **3 800+** fois.

**81 %**

des membres ont participé à un ou plusieurs webinaires de perfectionnement professionnel de l'ACPIR

**95 %**

des séances de formation ont été évaluées par les participants comme ayant atteint ou dépassé les attentes.

**86 %**

des participants qui ont répondu à un sondage recommanderaient un webinar de perfectionnement professionnel de l'ACPIR à un collègue.

## Taux de réussite aux examens :

Taux de réussite à l'ECCF de	<b>70 %</b>
Taux de réussite à l'ENIC de	<b>45 %</b>
Taux de réussite moyen du CPCI sur 2 examens de	<b>92 %</b>
Taux de réussite du CAI sur 12 mois d'examens à la demande	<b>89 %</b>

\* Sur le long terme, nos statistiques montrent que 56 % des candidats qui ont réussi l'ECCF en 2017 ou en 2018 ont depuis réussi l'ENIC.

## Adhésion

	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Membres	934	937	955	951	984
Associés stagiaires	318	367	348	298	347
Sociétés associées	18	19	21	21	20
Associés à vie	118	122	137	204	190
Membres inactifs	3	2	5	6	12

Dans le plus récent sondage auprès des membres de l'ACPIR, 89 % des membres se sont dits satisfaits ou très satisfaits de leur adhésion, et 94 % des membres ont déclaré que le personnel avait atteint ou dépassé leurs attentes en matière de service.

# Relations avec le BSF

## RELATIONS AVEC LE BSF

### Initiatives conjointes de l'ACPIR et du BSF en 2021-2022 :

- Webinaire du BSF et de l'ACPIR sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 et leurs plans d'affaires pour la prochaine année – présentés par Elisabeth Lang, surintendante des faillites, Mark Rosen, président du conseil de l'ACPIR, et Jean-Daniel Breton, vice-président – juin 2021
- Publication de la déclaration commune du BSF et de l'ACPIR sur la représentativité – juin 2021.
- Allocution de la surintendante des faillites, Elisabeth Lang, à l'intention des membres de l'ACPIR avant l'AGA de l'Association – septembre 2021.
- Lancement du Guide du BSF et de l'ACPIR pour promouvoir la diversité et l'inclusion – Pratiques exemplaires et ressources pour appuyer les syndicats autorisés en insolvabilité (SAI) – décembre 2021
- Mise en place par le BSF et l'ACPIR de réunions trimestrielles sur les activités de conseil en matière d'endettement, présentées par Kirti Manek, surintendante associée, Intégrité et enquêtes – février 2022
- Organisation d'une séance d'information à l'intention de l'équipe de direction du BSF et du personnel chargé des politiques au sein d'ISDE sur les résultats du sondage de l'ACPIR concernant la Modernisation des exigences en matière de bureaux physiques pour les syndicats autorisés en insolvabilité, lors de la rencontre du personnel de direction du BSF et de l'ACPIR – avril 2022
- Organisation d'une séance d'accueil virtuelle avec divers membres de l'ACPIR afin de présenter Sahra Boonstra, la nouvelle surintendante associée, Politiques réglementaires et Affaires publiques – juin 2022
- Poursuite des rencontres entre la direction du BSF et de l'ACPIR toutes les deux semaines pour se tenir au courant des problèmes et des préoccupations des membres.

## DÉFENSE DES INTÉRÊTS

### BSF/ARC/ISDE/Finances Canada/Emploi et Développement social Canada (Programme du travail) :

- Réunions régulières avec le BSF et l'Agence du revenu du Canada pour discuter des problèmes, notamment ceux liés à la COVID-19, et les résoudre.
- Table ronde avec ISDE et Finances Canada sur l'examen des répercussions de la COVID-19 par la Banque mondiale et le Conseil de stabilité financière. La délégation de l'ACPIR a discuté de diverses questions, notamment les ordonnances de travail extrajudiciaires et les micro, petites et moyennes entreprises – juillet 2021.
- Le sous-comité du PPS a tenu une table ronde avec Emploi et Développement social Canada (Programme du travail) afin de passer en revue les domaines nécessitant des éclaircissements et contribuer à l'élaboration de leur bulletin intitulé Changements au Programme de protection des salariés – novembre 2021
- Le projet de portail de l'ARC – L'ACPIR a mis sur pied un groupe de travail affecté à une initiative de création d'un nouveau portail qui permettrait aux membres de l'ACPIR d'utiliser les services TED pour transmettre des documents à l'ARC, d'établir des communications bilatérales et de bénéficier d'une meilleure intégration avec d'autres systèmes. – décembre 2021
- Participation de l'ACPIR au groupe de travail du BSF sur le rapport annuel des syndicats – décembre 2021
- Table ronde avec ISDE et l'ACPIR à propos du point de vue de cette dernière sur les incidences économiques actuelles et futures de la pandémie et la question des MPME, y compris une discussion sur la proposition de l'ACPIR de leur venir en aide – février 2022
- Table ronde avec ISDE et l'ACPIR pour discuter des fonctions d'intérêt public des établissements d'éducation postsecondaire publics se trouvant en situation d'insolvabilité et de restructuration; de la priorité très élevée des obligations non capitalisées des régimes de retraite d'entreprises se trouvant en situation d'insolvabilité et de restructuration; des procédures d'insolvabilité bilingues et multilingues et de l'accès aux services de syndic autorisé en insolvabilité pour les Canadiens handicapés – mai 2022
- Participation de l'ACPIR au comité d'examen du Revenu excédentaire du BSF, qui a été créé en juin 2022 – juin 2022

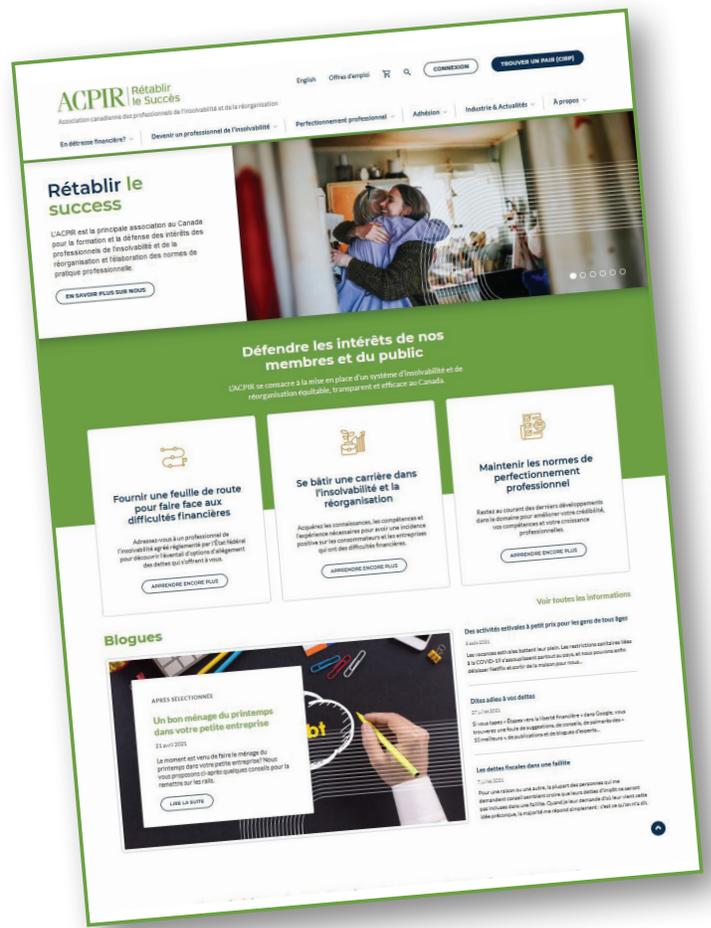
### Mémoires présentés par l'ACPIR en 2021-2022

- Réponse de l'ACPIR à l'Examen exhaustif par le BSF des instructions et de la réglementation adoptées sous le régime de la LFI et de la LACC – juin 2021
- Réponse de l'ACPIR au sujet du document de discussion produit par le BSF, qui traitait du rapport annuel des syndicats – septembre 2021
- L'ACPIR a fourni de la rétroaction au BSF par rapport aux modifications que l'on propose d'apporter à l'instruction 6R3, Évaluation d'un débiteur particulier et à l'instruction 1R6, Consultations en matière d'insolvabilité – novembre 2021
- L'ACPIR a fourni de la rétroaction au sujet de la consultation du BSF qui cible la Modernisation des exigences en matière de bureaux physiques pour les syndicats autorisés en insolvabilité. – mars 2022

# Amélioration du profil de l'ACPIR et de ses membres

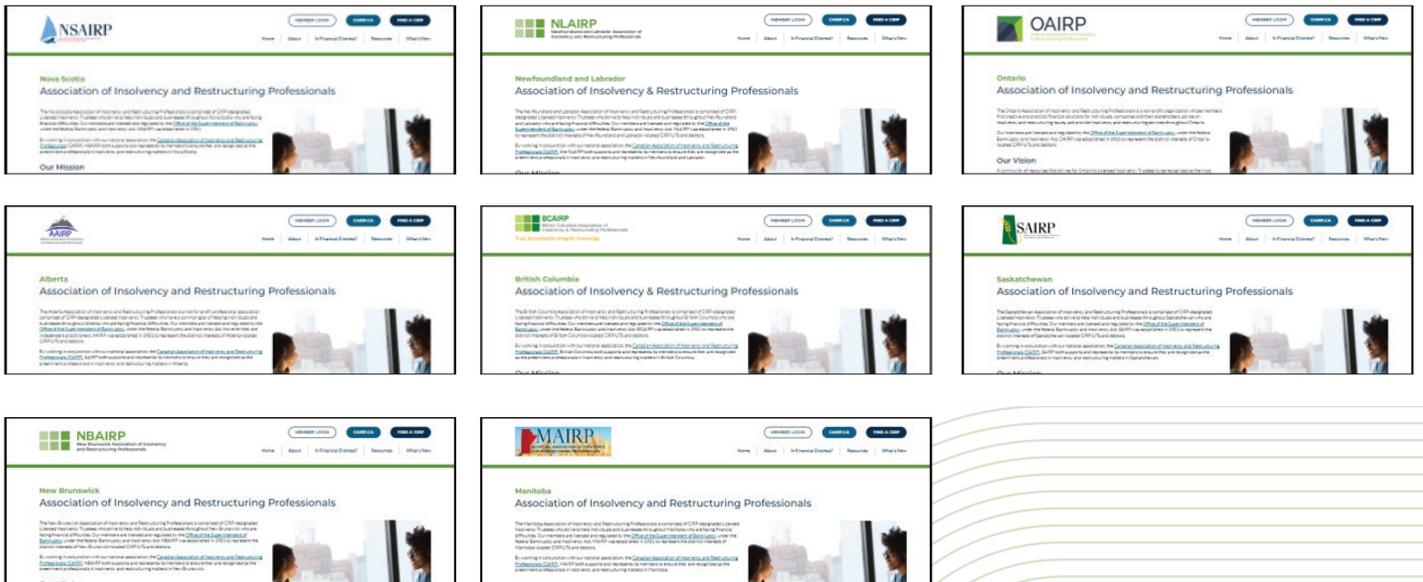
## Actualisation de la marque et nouveau site Web de l'ACPIR :

2022, l'ACPIR a entrepris de rafraîchir sa marque et d'améliorer son site Web, notamment la fonction de recherche « Trouver un PAIR (CIRP) » et le profil des membres, pour en actualiser l'aspect et la convivialité, offrir une meilleure expérience utilisateur, rehausser la visibilité des membres et se conformer aux normes d'accessibilité généralement reconnues. Le site Web mis à jour a été présenté au webinaire BSF-ACPIR de juin.



## Initiative visant les sites Web de l'ACPIR et des associations provinciales :

En collaboration étroite avec les associations provinciales, l'ACPIR s'est appuyée sur le travail sur la marque et le site Web effectué plus tôt dans l'année pour établir huit nouveaux sites Web d'associations provinciales. Ces sites, qui découlent du site Web de l'ACPIR, s'alignent étroitement sur l'ACPIR sur les plans de l'aspect, de la convivialité et du message. L'harmonisation des communications aidera grandement l'industrie dans ses efforts visant à améliorer son profil et à mieux servir le public au moyen de messages cohérents et clairs.



## Amélioration du profil de l'ACPIR et de ses membres (suite) :

### Campagne médiatique :

**6**  
communiqués de  
presse publiés

Plus de **360**  
médiats ont  
publié un article  
sur l'ACPIR

**1330+**  
mentions dans  
les médias



L'ACPIR a mené sa campagne médiatique de façon dynamique. Six communiqués de presse ont été publiés dans les principaux médias tels que la CBC, le Globe & Mail, le Toronto Star, City News, BNN Bloomberg, Le Devoir, TVA, Les Affaires, Radio-Canada et les médias régionaux pour n'en citer que quelques-uns.

# Amélioration du profil de l'ACPIR et de ses membres

## Publicité

L'ACPIR a rendu hommage à nos PAIR nouvellement diplômés de 2021-2022 en publiant une annonce sur le compte LinkedIn de l'ACPIR et dans le numéro d'automne-hiver 2022 de la revue Rebuilding Success de l'ACPIR.

**Félicitations aux nouveaux PAIR de 2021-2022**

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) félicite les personnes qui ont récemment réussi le programme de qualification de professionnel agréé de la réorganisation et de la réorganisation (PAIR). L'obtention du titre PAIR est la seule voie possible pour devenir un syndic autorisé en insolvabilité.

Nos diplômés entrent maintenant dans le monde fascinant et stimulant de la réorganisation, du redressement et de l'insolvabilité, offrant des services à des entreprises et à des consommateurs qui éprouvent des difficultés financières. Pour en savoir plus, consultez Cairp.ca/DevenirPAIR.

**ACPIR | Rétablir le Succès**  
Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation  
cairp.ca

## Médias sociaux :

12

billets de blogue sur divers sujets d'intérêt général pour les consommateurs et les entreprises

Augmentation de

20%

du nombre d'abonnés aux comptes de l'ACPIR dans les médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn) par rapport à l'année précédente

2<sup>e</sup> année

du webinaire en direct sur Facebook dans le cadre du Mois de la littératie financière de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)



**Le budget, clé de la réussite financière**  
par Pamela Nagel, B.Sc.  
12 novembre 2021

**Canadian Association of Insolvency & Restructuring Professionals was live.**  
November 25, 2021

lots of messages as we go through this. Um and I'll be

18 Like Comment Share

15 Comments 7 Shares

# Nouveaux professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) 2021-2022

La marque de certification PAIR est le symbole reconnaissable de l'intégrité, de l'éducation et du professionnalisme de la profession de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada. En 2021-2022, 23 professionnels de partout au pays ont terminé le Programme de qualification des CIRP/PAIR et obtenu leur titre de PAIR. Cette étape importante est le résultat de centaines d'heures d'efforts dévoués et de détermination. Au nom de tous les membres de l'ACPIR, nous les félicitons de leur réussite et nous leur souhaitons la bienvenue en tant que nouveaux membres de l'ACPIR. Nous tenons également à remercier les familles, les amis, les collègues, les mentors et les parrains qui ont soutenu nos nouveaux PAIR de 2021-2022 dans leur cheminement.



**Amanda Sherwood**, B.A., PAIR  
Administratrice d'actifs principale  
Allan Marshall & Associates Inc.  
Saint John NB



**Bethany Stuiwe**, B.A., PAIR  
Gestionnaire de patrimoine  
MNP Ltd.  
Hamilton ON



**Breanna Burkard-Smith**, B. Com., PAIR  
Associée  
Hudson & Company Insolvency  
Trustees Inc.  
Calgary AB



**Cherry Dumalagan**, CPA, CGA, PAIR  
Gestionnaire de patrimoine en cas  
d'insolvabilité  
Campbell, Saunders Ltd.  
Richmond BC



**Cristina Pimenta**, CPA, CA, PAIR  
Directrice des finances d'entreprise  
FTI Consulting  
Calgary AB



**Daniel Posner**, CPA, CBV, PAIR  
Redressement d'entreprise  
Crowe Soberman LLP  
Toronto ON



**Gautier Péchadre**, CPA, PAIR  
Directeur principal - Redressement,  
Groupe redressement et insolvabilité  
Raymond Chabot Grant Thornton  
Montréal QC



**Greg McDonald**, CPA, CA, PAIR  
Directeur  
Ernst & Young Inc.  
Toronto ON



**James Saxton**, FCCA, PAIR  
Directeur principal  
Grant Thornton  
Calgary AB



**Janna Thomson**, B.A.A., PAIR  
Associée principale des services  
de restructuration  
Deloitte Restructuring Inc.  
Winnipeg MB



**Jérémy Tremblay**, MBA, LL.B., PAIR  
Administrateur en insolvabilité  
Tremblay & Cie, syndics et  
gestionnaires Ltée  
Chicoutimi QC



**Julie Brunet**, M.Sc., CPA, CA, PAIR  
Vice-présidente, Conseils financiers  
et restructuration  
PricewaterhouseCoopers  
Montréal QC



**Marianne Ting**, B.Sc., MBA, PAIR  
Gestionnaire de patrimoine  
McEown + Associates Ltd.  
Vancouver BC



**Megha Sharma**, BSL LL.B., CPA, CA, PAIR  
Directrice principale  
Richter Inc.  
Toronto ON



**Murtaza Tallat**, B.A.A., CPA, CA, PAIR  
Directeur, réorganisation  
KSV Advisory inc.  
Toronto ON



**Muthussir Saleem**, CPA, CA, PAIR  
Directeur principal,  
réorganisation d'entreprise  
Faber Inc.  
Edmonton AB



**Nancie Allard**, CPA, CA, PAIR  
Conseillère principale  
Lafrenière GBM Inc.  
Montréal QC



**Nate Fennema**, CPA, CA, PAIR  
Directeur  
Alvarez and Marsal  
Toronto ON



**Rachel Riddell**, B.A., PAIR  
Gestionnaire de patrimoine  
MNP Ltd.  
Vancouver BC



**Stacey Greenbaum**, CPA, CA, PAIR  
Directrice principale  
Deloitte LLP  
Toronto ON



**Tyler Ray**, CPA, CA, PAIR  
Directeur principal, conseils financiers et  
restructuration  
PricewaterhouseCoopers LLP  
Toronto ON



**Vincent Guilbeault-Sauvé**, LL.B., PAIR  
Administrateur  
Ginsberg, Gingras & Associés Inc.  
Montréal QC



**Eric Finley**, CPA, CA, PAIR  
Markham ON

# Lauréats des prix et distinctions

Chaque année, l'ACPIR prend le temps de souligner la contribution exceptionnelle de ses bénévoles et leur impact significatif sur la profession. Félicitons nos sept lauréats de prix et distinctions pour 2021-2022. Leur travail acharné, leur passion et leur dévouement sont inspirants.

## PRIX DU BÉNÉVOLE EXCEPTIONNEL (PBE)

Créé par le Comité exécutif en 2008, le PBE vise à reconnaître l'excellent travail des personnes qui ont fourni des services exemplaires à l'Association et à les remercier de leur contribution en tant que bénévoles. Le récipiendaire peut s'être démarqué dans une série d'activités réalisées sur une période de plusieurs années, ou encore dans une activité particulière. Cette année, le Comité a sélectionné deux personnes qui ont amplement mérité ce prix, soit **Bridget van Wyk** et **Bonnie Bryan**.



*Un comité ne sert pas à s'attirer des éloges. C'est une démarche qui vise à améliorer la profession, à assurer sa longévité et à établir des relations solides en cours de route. Toutefois, c'est gratifiant de recevoir la reconnaissance de mes pairs. Cela me prouve que le temps et les efforts que je consacre aux différents comités ne passent pas inaperçus*



**Bridget van Wyk**, CPA, CA, PAIR, SAI



*Je suis agréablement surprise et vraiment emballée de recevoir ce prix. À l'origine, je me suis lancée au début de l'année 2000 dans le programme de bénévolat pour corriger des examens afin d'approfondir mon expérience et mes connaissances et de profiter de la camaraderie de mes collègues de tout le Canada. C'est extraordinaire d'être récompensée et reconnue pour avoir fait quelque chose que j'aime. »*

**Bonnie Bryan**, PAIR, SAI



## PRIX DU MÉRITE DES NOUVEAUX MEMBRES

Le prix du mérite rend hommage aux nouveaux membres ayant obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation au cours des sept dernières années qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans divers aspects de leur vie personnelle et professionnelle. Cette année, l'ACPIR tient à souligner la contribution de deux lauréats : **Alana Orrell** et **Samuel Gignac**.



*Mon père s'est beaucoup impliqué auprès de l'ACPIR en tant que bénévole, et cela m'a fait comprendre l'importance du bénévolat pour notre association. Lorsque j'ai siégé au conseil d'administration de l'ACPIR (2019-2021), j'ai pu découvrir tout ce qui se passe dans les coulisses de l'Association. Je crois que si vous constatez l'existence d'un enjeu ou d'un problème, vous ne devez pas simplement attendre que quelqu'un d'autre s'en occupe. Notre profession doit constamment évoluer, et je pense qu'il est important de se porter volontaire pour que nos voix soient entendues lorsque des décisions destinées à façonner et à améliorer le système d'insolvabilité sont prises. Je suis honorée de recevoir ce prix. »*

**Alana Orrell**, CPA, CA, CIRP, LIT



*Je retire une immense fierté de m'impliquer dans la communauté des PAIR et de contribuer à assurer la pérennité de notre profession. C'est un honneur que mes pairs reconnaissent mes efforts et ma contribution par ce prix. Cette reconnaissance m'encourage à poursuivre mes efforts auprès de l'ACPIR et de l'Association du Québec ainsi qu'à l'égard des enjeux qui touchent notre domaine en général. »*

**Samuel Gignac**, CPA, CIRP, LIT



## PRIX COMMÉMORATIF KEITH G. COLLINS

Ce prix est décerné aux membres de l'Association qui ont démontré qu'ils marchent sur les traces de Keith G. Collins. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement personnel lui ont valu le respect de tous ses collègues dans la profession ainsi que de la communauté où il œuvrait. Ce prix nous rappelle les qualités que notre profession associe au titre de Professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR). La lauréate de cette année est **Guylaine Houle**.



*Quel honneur d'être en nomination pour le Prix commémoratif Keith G. Collins, et encore plus de le recevoir! Au cours de mes nombreuses années de bénévolat auprès de l'ACPIR, j'ai eu le privilège de travailler aux côtés de membres engagés, professionnels et hautement respectés, qui incarnent véritablement l'esprit de Keith Collins. Remporter moi-même ce prix fut une expérience émouvante. C'est avec une grande fierté que je constate que l'héritage de Keith ainsi que sa passion et son désir de faire évoluer le secteur de l'insolvabilité continuent d'inspirer de nouvelles générations de professionnels dévoués et intègres. Il n'y a pas de mots pour décrire le réconfort et la gratitude que j'ai ressentis lorsque j'ai appris que le Comité des nominations avait reconnu que mon implication, mon engagement et mon professionnalisme étaient dignes du Prix commémoratif Keith G. Collins. Cela a été et c'est encore un réel plaisir de consacrer du temps et des efforts à la profession et à la communauté. J'ai hâte de voir ce que l'avenir réserve au secteur de l'insolvabilité et j'ai confiance que nos membres continueront de favoriser son succès et son développement, en l'honneur de Keith. »*

**Guylaine Houle**, BCL, FPAIR, SAI :



## FELLOW PROFESSIONNEL AGRÉÉ DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

Le titre de Fellow est la plus haute distinction que l'Association peut décerner à un membre. Il vise à honorer ceux qui ont rendu constamment des services éminents à l'Association et qui ont apporté une contribution importante à la pratique de l'insolvabilité au Canada. Nous soulignons cette année les contributions de **Marla Adams** et de **Tim Carson**.



*Recevoir le titre de Fellow, c'est recevoir une distinction qui marque l'aboutissement de toute une vie de services rendus à la profession. Ayant pris ma retraite de la vie active il y a quelques années, je suis heureuse de pouvoir célébrer cette dernière réalisation après de nombreuses années de participation à l'ACPIR. Merci aux membres de l'Association qui ont proposé ma candidature. »*

**Marla Adams**, CPA, CA, FPAIR



*J'ai eu le plaisir de côtoyer tout au long de mes activités au sein de l'ACPIR des personnes fortement engagées dans notre profession et passionnées par notre association. Parmi ces personnes, les FPAIR ont su exercer un leadership qui a influencé et motivé les autres à viser l'excellence dans nos propres pratiques et dans notre profession. C'est un grand honneur pour moi de faire partie de leurs rangs. »*

**Tim Carson**, FPAIR (retraité) :



## Comité de nomination aux prix et distinctions

### Présidente :

- Donna Collins, FPAIR (retr.) – Man.

### Liaison du conseil :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc

### Membres :

- Mark Rosen, LL. B., FPAIR – N.-É.
- Bill Courage, CPA, CA, FPAIR (retr.) – Ont.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Dave Johnson, PAIR (retr.) – Man.
- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Ont.
- Craig Munro, FCPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.
- Rob Hunt, FCPA, CA, FPAIR, SAI – N.-É.



*Chaque année, l'ACPIR tire avantage du fait que ses membres offrent bénévolement de leur temps et de leur expertise. Ces personnes ont découvert le secret du bénévolat : on en retire beaucoup plus qu'on en donne. Cette année, comme pour les années précédentes, le calibre des candidatures soumises était impressionnant. Merci au Comité de nomination aux prix et distinctions et au personnel de l'ACPIR de veiller à ce que nos membres qui ont offert un service extraordinaire soient reconnus. Félicitations à tous les lauréats de 2022.*



**Donna L. Collins**, FPAIR (retraité)  
Présidente du Comité de nomination aux prix et distinctions

# Éducation

Le comité du PQC a une fois de plus connu une année chargée et fructueuse. En voici les principaux points saillants :

- Le nouveau protocole d'entente entre l'ACPIR et le BSF, qui prévoit les nouvelles exigences d'admission au PQC, a été mis en place et communiqué aux candidats et aux membres.
- Compte tenu des restrictions toujours en vigueur en raison de la COVID-19, tous les candidats ont passé leurs examens à distance soit à domicile soit au bureau, grâce à l'utilisation d'un logiciel de surveillance pour garantir la confidentialité et l'intégrité de l'examen.
- Le Conseil de l'examen du cours de connaissances fondamentales a continué à alimenter la banque de questions d'examen par l'ajout de questions à trois choix de réponses. En 2021, le taux de réussite était de 70 %, et 53 candidats (39 anglophones/14 francophones) ont passé l'examen.
- Les ateliers de préparation de 2021 ont été donnés en ligne et chaque séance a été enregistrée et archivée de sorte que les candidats puissent la retrouver, au besoin.
- De nouvelles ressources ont été ajoutées cette année pour les candidats à l'ENIC, notamment un scénario pratique comparant une réponse théorique à une réponse basée sur les compétences à une question d'examen ainsi que des exemples de réponses aux questions de deux examens antérieurs (réponses non axées sur les compétences ni les modèles). Les annotations des évaluateurs expérimentés de l'ENIC indiquaient pourquoi des réponses étaient jugées faibles.
- 51 candidats (40 anglophones/11 francophones) ont passé l'ENIC de deux jours en novembre 2021; le taux de réussite enregistré était de 45 %.
- L'ENIC a de nouveau été noté à distance à l'aide de formulaires en ligne et d'un logiciel collaboratif. Un sondage mené auprès des correcteurs indique une préférence pour continuer l'évaluation à distance après la pandémie.
- Il y a eu deux examens du CPCI, en juin 2021 et en février 2022. Le taux de réussite aux deux examens était de 92 % et 58 candidats (49 anglophones/9 francophones) ont passé les examens.
- Le programme Administrateurs d'insolvabilité propose l'examen final sur demande avec un taux de réussite pour l'année de 89 %; 36 candidats (28 anglophones/8 francophones) l'ont passé.

## Comité du PQC

### Président :

- Vanessa Allen, PAIR, SAI – Alb.

### Vice-président :

- Chris Mediratta, PAIR, SAI – Ont.

### Liaison du conseil :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc

### Ancien président :

- Tim Carson, FPAIR (retr.) – Ont.

### Membres :

- Simone Carvalho, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Andrew Dalgleish, PAIR, SAI – Qc
- Gail Fayerman, CPA, CA, MBA – Qc
- Gillian Goldblatt, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.

### Représentants du BSF :

- Paul Berry – N.-É.
- Leanna Knox-Kinsman – Ont.
- Nicholas Millen – Ont.

## Conseil de l'examen du cours de connaissances fondamentales

### Président :

- Michael Braga, PAIR, SAI – Ont.

### Membres :

- Adam Laiken, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Bonnie Bryan, PAIR, SAI – Ont.
- Lynn DeLaBarre, PAIR, SAI – C.-B.
- Mina Rastan, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Tania Daher, PAIR, SAI – Qc
- Chris Bowra, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.

Un sondage a été distribué en janvier et février 2022 à tous les candidats qui avaient passé l'ENIC en 2020 ou 2021. Le sondage avait pour but de recueillir des commentaires afin d'aider l'ACPIR à améliorer le matériel préparatoire du PQC et de l'ENIC ainsi que d'autres ressources de soutien pour les candidats.

Le taux de réponse de plus de 70 % nous a permis de recueillir des renseignements précieux. Le Comité du PQC utilisera les résultats du sondage pour élaborer des stratégies et du matériel de soutien pédagogique qui amélioreront l'expérience des candidats et leur réussite au programme en 2022-2023.

Le renouvellement du PQC progresse, le cours d'introduction devant être lancé en janvier 2023. À mesure que les nouvelles ressources et les nouveaux outils sont mis

au point dans le cadre du projet de renouvellement, l'ACPIR s'efforcera de les intégrer aux cours actuellement offerts de sorte que tous les candidats puissent en bénéficier.

Le Comité du PQC reconnaît la contribution exceptionnelle apportée à son mandat par le personnel de l'ACPIR, Lynn Bailey (directrice, Programmes d'éducation), Gina Letourneau (conseillère principale, Formation), Isabelle Gauthier (registraire et gestionnaires des programmes de formation du PQC) et Benjamin Lecointre (coordonnateur des programmes d'éducation), ainsi que par les présidents des sous-comités de l'ACPIR, Mark Wentzell (Comité de supervision des examens), Mike Braga (Conseil de l'examen du cours de connaissances fondamentales) et Naida Kornuta et Lee Close (Conseil de l'ENIC).



*Je suis fière d'avoir travaillé aux côtés des membres forts et engagés de notre Comité du PQC qui, avec l'aide de Lynn et de l'équipe de l'ACPIR, apportent de nouvelles idées en vue d'améliorer le processus. Je suis heureuse de voir le programme continuer à se perfectionner, ce qui, je l'espère, se traduira par une amélioration constante de l'expérience des candidats et continuera à faire émerger de solides nouveaux venus dans notre profession. »*

**Vanessa Allen**, PAIR, SAI



## Comité de supervision des examens : Conseil de l'ENIC :

### Président :

- Mark Wentzell, CPA, CA, LL. B., PAIR, SAI – C.-B.

### Membres :

- Sheri Aberback, CFE, PAIR, SAI – Qc
- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc
- Simone Carvalho, CPA, PAIR, SAI – Ont.
- Deane Gurney, PAIR, SAI – C.-B.
- Kristin Gray, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Bridget Van Wyk, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Julie Wildman, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

### Coprésident :

- Lee Close, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

### Coprésidente :

- Naida Kornuta, PAIR, SAI – Sask.

### Membres :

- Jonh Delo, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Michael Krieger, PAIR, SAI – Ont.
- Stephan Moyneur, PAIR, SAI – Qc
- James Foran, PAIR, SAI – N.-É.
- Pinky Law, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Adam Boettger, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Kyle Harris, PAIR, SAI – Ont.

# Perfectionnement professionnel

S'appuyant sur le succès de la série de webinaires nationaux, les comités de planification de l'ACPIR ont préparé une autre série de webinaires stimulants et informatifs. Entre juin 2021 et février 2022, l'ACPIR a offert au public et à ses membres, en temps opportun, une série de 28 webinaires éducatifs, en direct et sur demande (en anglais et en français). Nos webinaires ont été visionnés plus de 3 800 fois et 81 % de nos membres ont participé à un ou plusieurs webinaires de perfectionnement professionnel de l'ACPIR.

Le 4 février 2022, près de 850 participants ont assisté à la conférence virtuelle ARIL 2022 d'une journée organisée par l'ACPIR. La conférence était présentée en direct. Des innovations y ont fait leur apparition, comme des séances présentées simultanément. Le populaire programme de balados ARIL est également de retour avec un nombre accru de balados que les participants sauront apprécier. Grâce au soutien de nos nombreux commanditaires, conférenciers et auteurs, l'équipe a pu faire de cette journée une réussite, grâce, entre autres, à des séances captivantes et motivantes.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont donné de leur temps tout au long de l'année. Nous remercions aussi la directrice du Perfectionnement professionnel de l'ACPIR, Natalie Alfano, et l'adjointe aux événements, Josephine Song, de tous leurs efforts. Sans eux, nous ne pourrions pas offrir d'activités de perfectionnement professionnel!



*Nous nous sommes servis de ce que nous avons appris au cours de la première année de notre conférence en ligne pour améliorer nos offres et proposer un contenu de qualité à nos membres. Je tiens à remercier tous les membres du comité et tous nos excellents panélistes et, bien sûr, le personnel du perfectionnement professionnel de l'ACPIR qui a rendu tout cela possible. »*

**Brad Newton**, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI



*La série de webinaires nationaux de l'ACPIR 2021 a offert un contenu pertinent et novateur. Nous avons eu le plaisir d'entendre un ensemble diversifié d'intervenants issus des milieux des affaires, de la restructuration, de la justice, du droit et de l'enseignement. Merci à Natalie Alfano et à Josephine Song de l'ACPIR, aux autres membres du comité et aux coprésidents pour leur engagement à faire de ce projet une réalité. »*

**Stefano Damiani**, CPA, CA, PAIR, SAI



## Comité des Forums sur l'insolvabilité et la restructuration

### Membres :

- Crystal Buhler, CPA, CGA, PAIR, SAI – Man
- Kristin Gray, CPA, PAIR, SAI – Alb.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Blaire MacNeil, MBA, CPA, CMA, PAIR, SAI – N.-É.
- Philippe Mendelson, CPA, CMA, PAIR, SAI – C.-B.

## Comité Exchange sur l'insolvabilité et la restructuration

### Coprésident :

- Stefano Damiani, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

### Coprésident :

- Brad Newton, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

### Membres :

- Stephanie Burrowes, PAIR, SAI – Ont.
- Adam Erlich, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Jeffrey Lewis, CPA-CA, FCCA, PAIR, SAI – Ont.
- Alex MacFarlane – Ont.
- Alexandra Morataya, PAIR, SAI – Ont.
- Allen Yao, CFA, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

# Communications

## Comité des médias et communications

Le Comité des médias et communications a établi un programme ambitieux pour l'exercice 2021-2022. Le Comité a continué à adopter une approche très stratégique en étendant son programme de communication intégré afin de mieux faire connaître le mandat et les services de l'ACPIR auprès de ses membres et de rehausser l'image de ses membres auprès du public. Voici quelques réalisations remarquables :

- Actualisation de la marque de l'ACPIR, mise à jour du site Web de l'ACPIR conformément à la nouvelle marque et mise à jour du service « Trouver un PAIR (CIRP) ».
- L'initiative des sites Web de l'ACPIR et des associations provinciales qui a impliqué la création de huit nouveaux sites Web d'associations provinciales étroitement alignés sur l'ACPIR en termes d'aspect, de convivialité et de messages, et qui découlent du site Web de l'ACPIR.
- Rédaction de 12 billets de blogue sur divers sujets d'intérêt général pour les consommateurs et les entreprises.
- Organisation d'un autre webinaire Facebook en direct réussi sur le thème « L'établissement d'un budget en période d'inflation » visant à informer le public dans le cadre du mois de la littératie financière de l'ACFC.
- Augmentation de 34 % de notre portée sur les trois réseaux sociaux de l'ACPIR (Facebook [augmentation la plus importante], Twitter et LinkedIn).
- Rédaction de huit courriels de mise à jour et de bulletin d'information afin d'informer nos membres des dernières nouvelles sur l'ACPIR (taux de lecture moyen de plus de 60 %).

### Communications

#### Président :

- Mary Ann Marriott, PAIR, SAI – N.-É.

#### Membres :

- Pamela Meger, PAIR, SAI – Sask.
- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Nathan Sugeng, MBA, PAIR, SAI – Ont.
- Andy Fisher, PAIR, SAI – Ont.
- Brandon Smith, PAIR, SAI – Ont.
- Shelley Koehli, PAIR, SAI – C.-B.
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.
- Craig Fryzuk, PAIR, SAI – Alb.
- Collin LeGall, CPA, CMA, PAIR, SAI – Man.
- Daniel Budd, PAIR, SAI – Qc



*Les efforts de l'année dernière ont porté sur la croissance du comité, ce qui s'est traduit par une représentation de chaque province, ainsi que sur une approche collaborative des provinces et de l'ACPIR afin de rationaliser nos communications. Ce travail a permis de jeter les bases de grandes initiatives pour l'avenir. L'année s'annonce passionnante et nous en sommes ravis. »*

**Mary Ann Marriott**, PAIR, SAI



## Comité de rédaction

Le Comité de rédaction est composé de bénévoles chargés de générer le contenu technique et éditorial de *Rebuilding Success*, la revue officielle de l'ACPIR publiée semestriellement en versions papier et numérique. Depuis 2002, *Rebuilding Success* est devenue une publication importante qui traite d'un large éventail de sujets ayant une incidence sur les acteurs du milieu de l'insolvabilité et de la restructuration au Canada.

La revue se veut une publication pratique et informative à l'intention des professionnels afin de les sensibiliser sur des questions émergentes et sur les développements judiciaires au pays. Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi sur cette voie et avons, entre autres, présenté des articles au sujet des répercussions de la pandémie sur l'économie, dressé le profil du nouveau président de l'ACPIR et interviewé un haut dirigeant de la Banque mondiale, Mahesh Uttamchandani, qui a porté les connaissances canadiennes en matière d'insolvabilité sur la scène mondiale.

La revue réunit maintenant un lectorat avoisinant les 7 000 lecteurs. En plus d'être distribuée auprès des membres réguliers de l'ACPIR et des étudiants inscrits au programme de formation, *Rebuilding Success* est lue par des avocats, des prêteurs, des organismes de réglementation, des universitaires et d'autres personnes dont les activités professionnelles sont axées sur le régime canadien d'insolvabilité et de restructuration.

La publication de *Rebuilding Success* est rendue possible grâce au soutien de ses commanditaires. Nous sommes fiers d'offrir une visibilité sur le marché canadien aux pratiques d'insolvabilité et de permettre aux cabinets d'avocats et aux autres fournisseurs de faire connaître leurs services.

Merci également à la gestionnaire des Communications de l'ACPIR, Jovita D'sa.



*Le comité de rédaction travaille avec diligence pour cerner les questions d'actualité, approfondir les sujets et solliciter des auteurs. Il reçoit également des articles dont il évalue la pertinence avant de les inclure dans la revue *Rebuilding Success*. Grâce aux compétences diversifiées et à la vaste expérience des membres du comité de rédaction, les membres de l'ACPIR reçoivent des renseignements pertinents en temps opportun. Merci aux membres du comité de rédaction et au personnel de l'ACPIR qui créent une excellente revue grâce à leurs efforts. »*

**Bill Courage**, CPA, CA, FPAIR (retraité)



## Comité de rédaction

### Président :

- Bill Courage, CPA, CA, FPAIR (retraité) – Ont.

### Liaison du conseil :

- Zaki Alam, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.

### Membres :

- Jeffrey Lee, Q.C. – Sask.
- Yves Patrice Beaudin, PAIR, SAI – Qc
- John Haralovich, CPA, CMA, CFE, PAIR, SAI – Ont.
- Mary Buttery, LL. B. – C.-B.
- Paul Casey, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Sanjeev Mitra, LL. B. – Ont.
- Jennifer Mc Cracken, PAIR, SAI – C.-B.

# Finance et Conduite Professionnelle

## Comité des finances

Le Comité des finances exerce une fonction de surveillance importante sur la gestion financière et les rapports de l'Association.

Chaque année, le Comité rencontre les auditeurs avant et après le travail d'audit sur le terrain, y compris à l'occasion d'une séance à huis clos à la fin de leur mandat. Au moins tous les deux ans, le Comité rencontre le conseiller en placements de l'Association et examine son énoncé de politique de placement pour s'assurer que les actifs nets sont investis de manière prudente et optimale. À l'approche de la fin de chaque exercice financier, le Comité contribue à formuler les hypothèses de planification utilisées pour établir le budget annuel de l'Association pour l'exercice suivant et examine en détail le projet de budget de fonctionnement annuel afin de soutenir le conseil d'administration à l'étape de l'approbation.

Le Comité se réunit chaque trimestre pour examiner en détail les résultats financiers trimestriels, évaluer le rendement par rapport au budget et à l'année précédente, déceler tout écart par rapport au plan et déterminer les mesures correctives permettant à l'Association d'atteindre ses objectifs annuels. À chaque réunion trimestrielle, le Comité examine le rapport de la direction qui indique si l'Association a rempli ses obligations d'information juridiques et réglementaires, qui comprennent le versement des taxes et les dépôts de documents annuels de l'entreprise à diverses entités gouvernementales fédérales et provinciales.

En plus d'avoir rempli toutes ses obligations annuelles au cours de l'année écoulée, le Comité a également entrepris un examen indépendant du contrôle interne. Les résultats de l'examen révèlent que l'Association possède un cadre de contrôle interne très solide pour une organisation de cette taille, car la séparation des tâches pose souvent des difficultés à celles-ci compte tenu du faible volume de personnel. Le rapport a mis en évidence certaines possibilités d'amélioration, dont certaines ont été suggérées par la direction et ont été incluses dans le plan d'affaires en tant qu'objectifs stratégiques pour la prochaine année. La plupart des recommandations d'amélioration ne visaient pas à combler une lacune importante dans les contrôles, mais plutôt à renforcer davantage l'ensemble du cadre. À titre informatif, les auditeurs n'ont pas publié de rapport de gestion au cours des dernières années. Ce rapport est normalement fourni à la suite d'un audit annuel des états financiers dans le but de suggérer des mesures à prendre pour améliorer le cadre de contrôle interne lorsque des défaillances ou des occasions d'amélioration ont été relevées au cours de l'audit. L'année prochaine, le Comité fera du rapport d'avancement sur la mise en œuvre des améliorations du contrôle interne un point permanent à l'ordre du jour de chaque réunion.

Le Comité a également discuté longuement de l'énoncé de politique de placement de l'Association en raison de la baisse des rendements enregistrés au cours de l'année écoulée. Cette baisse de rendement est attribuable au placement des titres du portefeuille arrivés à échéance à des taux de rendement inférieurs à la suite de la chute sans précédent des taux d'intérêt entraînée par la pandémie. Cet examen est en cours et se poursuivra l'année prochaine afin de préparer l'organisation à réagir lorsque d'autres titres arriveront à échéance à la fin de 2023.

Le Comité tient à remercier le conseil d'administration, les membres de chaque comité et le personnel dont le directeur de l'Exploitation Steve D'Alessandro, et l'administratrice aux Finances et aux Adhésions, Anh Nguyen pour leur travail acharné qui a permis de garantir une autre année fructueuse pour l'Association.

### Comité des finances

#### Présidente :

- Marla Adams, CPA, CA, FPAIR – Sask.

#### Observateur :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc

#### Membres :

- Craig Munro, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.
- Michelle Grant, PAIR, SAI – C.-B.
- Derrick Hutchens, PAIR (retr.) – T.-N.-L.
- Samuel Masse-Gignac, CPA, PAIR, SAI – Qc
- Alana Orrell, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.
- Jordan Sleeth, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.



*Cette année encore, l'ACPIR a fait preuve de résilience et de créativité en composant avec les répercussions de la pandémie qui continue de sévir. Une fois de plus, nos dirigeants et employés ont pris des mesures pour donner la priorité aux objectifs de l'Association et de ses membres en offrant ses services. Les bénévoles ont redoublé d'efforts, malgré les exigences croissantes en ces temps incertains, ce qui a permis à l'Association de réaliser ce qui est peut-être son travail le plus important à ce jour. Merci aux membres du personnel, au conseil d'administration et aux bénévoles. Ce fut un plaisir de vous servir à titre de trésorière pour cette quatrième et dernière année. »*

**Marla Adams**, CPA, CA, FPAIR



## Comité de conduite professionnelle

L'enquête sur les plaintes reçues par l'Association concernant la conduite des membres et des associés de l'ACPIR forme une part importante de l'application des règlements, des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle de l'ACPIR. Le Comité de conduite professionnelle (CCP) enquête sur toutes les plaintes reçues par l'Association. Il est composé de membres de tout le pays et compte une représentation de chacune des associations provinciales. Toutes les plaintes sont examinées de manière indépendante afin de relever les conflits d'intérêts potentiels avant que le dossier de plainte ne soit transmis aux membres du CCP. Le comité se réunit tous les mois dans le but de traiter chaque plainte de manière équitable et efficace.

Le comité a activement étudié un certain nombre de nouveaux dossiers. Au cours de la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, le comité a reçu neuf nouvelles plaintes et a fermé quatre dossiers. Le 31 mars 2022, il y avait sept dossiers toujours actifs. Dans chacun des quatre dossiers qui ont été fermés, le CCP n'a trouvé aucune faute de la part des membres contre lesquels ces plaintes avaient été déposées.

La nature des plaintes, l'étendue de l'examen et la profondeur de l'analyse requise représentent un engagement important de la part des membres du CCP qui ont toute ma reconnaissance. Je tiens à remercier tous les membres du CCP pour leur volonté continue à faire respecter et à maintenir l'engagement de l'ACPIR en matière de professionnalisme, de fiabilité et d'objectivité.



*Nous sommes tenus de nous comporter de manière professionnelle. Or, nos décisions sont parfois remises en question par les débiteurs, les créanciers et les membres de l'ACPIR. Le CCP examine les préoccupations des différentes parties prenantes afin de veiller à ce que les personnes qui exercent notre profession se comportent avec le plus haut niveau d'intégrité. Songez à vous joindre au CCP afin de mieux soutenir notre profession. »*

**John Haralovich**, CFE, CPA, CA, CMA, PAIR, SAI



## Comité de conduite professionnelle

### Chair:

- John Haralovich, CFE, CPA, CA, CMA, CIRP, LIT – ON

### Liaison du conseil :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.

### Membres :

- Rita Anderson, PAIR, SAI – N.-É.
- Jasmin Brown, CPA, CA, PAIR, SAI – Sask.
- Martine Lessard, PAIR, SAI – Qc
- Joe Healey, CPA, CA, PAIR, SAI – Man.
- Kathy Lenart, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Steven McLaughlin, CBV, CPA, CA, PAIR, SAI – N.-B.
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.
- Mario Mainella, CPA, CA, PAIR, SAI – C.-B.

# Défense des Intérêts et Interventions

## Comité des pratiques des consommateurs

L'exercice 2021-2022 s'est avéré exceptionnellement productif et chargé pour le Comité des pratiques des consommateurs. Le BSF a lancé son *Examen exhaustif des instructions et de la réglementation adoptées sous le régime de la LFI et la LACC* en mars 2021. En s'appuyant sur le travail préliminaire entrepris dans les mois précédant la consultation, le Comité a formé cinq sous-comités pour répondre aux quatre thèmes clés de la consultation du BSF, soit l'accessibilité au système d'insolvabilité, la modernisation et l'innovation, l'insolvabilité des MPME et la modernisation de la délivrance des licences, ainsi qu'à la question des honoraires. Les efforts du Comité des pratiques des consommateurs ont été alimentés par les résultats d'une vaste consultation des membres, des associations provinciales et des cabinets membres. Cette concertation a permis à l'ACPIR de prendre position de façon réfléchie et prospective dans le cadre de sa réponse qui a été soumise en juin 2021.

Le Comité des pratiques des consommateurs a également participé à trois autres consultations découlant de l'examen de la réglementation, notamment sur le document de discussion produit par le BSF qui traitait du rapport annuel des syndic en septembre 2021 et sur l'avis du BSF sur les modifications proposées à l'instruction no 6R3, *Évaluation d'un débiteur particulier*, et à l'instruction no 1R6, *Consultations en matière d'insolvabilité*, en novembre 2021. En décembre 2021, le BSF a lancé sa consultation sur la modernisation des exigences en matière de bureaux physiques pour les syndic autorisés en insolvabilité. Une enquête exhaustive réalisée auprès des membres et gérée par la firme de recherche Découvrir de Navigator a été menée pour s'assurer de tenir compte des points de vue des membres. Le Comité des pratiques des consommateurs, les associations provinciales et le conseil d'administration de l'ACPIR ont contribué à la création de l'enquête afin d'en assurer l'exhaustivité. Cette enquête a servi de base à la réponse de l'ACPIR à la consultation qui a été soumise en mars 2022.

### Comité des pratiques des consommateurs

#### Président :

- Chantal Gingras, FPAIR, SAI – Qc

#### Liaison du conseil :

- André Bolduc, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

#### Membres :

- Noel Andrews, CFE, PAIR, SAI – T.-N.-L.
- Jasmin Brown, CPA, CA, PAIR, SAI – Sask.
- Larry Crandall, LL. B., PAIR, SAI – N.-B.
- Guylaine Houle, BCL, FPAIR, SAI – Qc
- Linda Paul, PAIR, SAI – C.-B.
- David Smith, PAIR, SAI – Alb.
- Brenda Wood, PAIR, SAI – N.-É.
- Gillian Goldblatt, CPA, CA, CIRP, SAI – Ont.
- Crystal Buhler, CPA, CGA, PAIR, SAI – Man.



*Les membres du Comité des pratiques des consommateurs et des sous-comités ont fait preuve d'un engagement extraordinaire envers l'industrie par leurs efforts, leur expertise et les innombrables heures consacrées aux réponses aux consultations de l'année dernière. Nous sommes grandement reconnaissants de leur détermination à faire progresser le domaine de l'insolvabilité des consommateurs et à promouvoir les intérêts de l'ACPIR et de ses membres. Je tiens à reconnaître et à saluer leurs efforts.»*



**Chantal Gingras**, FPAIR, SAI

## Résumé du Comité des pratiques des entreprises

Le Comité des pratiques des entreprises et son sous-comité de la Loi sur le Programme de protection des salariés (LPPS) se sont penchés sur un certain nombre de questions pertinentes qui touchent les membres travaillant dans le domaine de l'insolvabilité et de la restructuration des entreprises. Au début de l'exercice financier, on a demandé au Comité des pratiques des entreprises de rédiger la partie du mémoire de l'ACPIR portant sur les entreprises, dans le cadre de sa réponse à l'Examen exhaustif par le Bureau du surintendant des faillites (BSF) des instructions et de la réglementation adoptées sous le régime de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC). En novembre 2021, le sous-comité de la LPPS et Emploi et Développement social Canada (Programme du travail) ont tenu une table ronde afin d'examiner les aspects du Règlement modifiant le Règlement sur le Programme de protection des salariés qui nécessitaient des précisions et de contribuer à l'élaboration du bulletin intitulé Changements au Programme de protection des salariés. Les membres se souviendront peut-être qu'un certain nombre de recommandations formulées par l'ACPIR en 2019 et en 2020 sur le Programme de protection des salariés ont été intégrées au nouveau règlement.



*Au nom des membres et à titre de président du Comité des pratiques des entreprises, je tiens à remercier sincèrement les membres du Comité de leur importante contribution à l'amélioration du système canadien d'encadrement de l'insolvabilité et de la restructuration des entreprises au cours de la dernière année. Ce résultat est particulièrement impressionnant compte tenu de la toile de fond de la pandémie.»*



**Jonathan Krieger**, CPA, CA, PAIR, SAI

## Résumé du Comité des pratiques des entreprises

### Président :

- Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.

### Liaison du conseil :

- Emmanuel Phaneuf, PAIR, SAI – Qc

### Membres :

- Stephen Ferguson, PAIR, SAI – Ont.
- Patricia Marshall, PAIR, SAI – C.-B.
- Todd Ambachtsheer, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI – Alb.

## Comité d'intervention

Au cours de l'année écoulée, le Comité d'intervention, qui examine les possibilités d'intervention dans les affaires judiciaires d'intérêt national au nom du secteur de l'insolvabilité et de la restructuration, et y donne suite, a reçu une décision favorable de la Cour suprême concernant une intervention antérieure, et il est intervenu dans trois affaires judiciaires et a étudié plusieurs autres demandes.

L'affaire Canada North Group Inc. a été entendue devant la Cour suprême à la suite d'une décision favorable de la Cour d'appel de l'Alberta. Il s'agissait de décider si une réclamation de fiducie réputée de l'Agence du revenu du Canada devait avoir priorité sur les frais ordonnés par le tribunal. L'ACPIR s'est vu accorder le statut d'intervenant par la Cour suprême du Canada, qui a rendu une décision en juillet 2021 (2021 CSC 30). Bien que la décision de la Cour soit complexe, puisqu'elle comprend quatre opinions différentes, le jugement à la majorité (cinq contre quatre) soutient la position présentée par l'ACPIR dans son intervention concernant la nécessité d'établir des frais de premier rang qui ont priorité sur une fiducie réputée du gouvernement dans le cas de déductions à la source, lors d'une restructuration. Nous remercions Osler (Randal Van de Mosselaer) qui a géré l'intervention pour l'ACPIR.

L'Association a obtenu la qualité d'intervenant dans la cause opposant le procureur général du Canada à Sanaa Ismail Abed Ali en Colombie-Britannique et a comparu devant le juge Basran le 15 décembre 2021. L'affaire visait à savoir qui a la responsabilité de payer un interprète dans une faillite par administration sommaire. La décision du juge a été rendue le 3 février 2022 (2022 BCSC 169) et a soutenu les arguments présentés par l'ACPIR dans son intervention. Denton LLP (Tevia Jeffries) a représenté l'ACPIR dans cette cause.

Au Québec, l'intervention de l'ACPIR dans l'affaire Pierre Nolet c. le procureur général du Canada a mené à une conférence préparatoire à l'audience devant le juge de Blois le 12 décembre 2021. Une entente a été conclue afin d'examiner une question préjudicielle. L'affaire devrait être entendue au début du mois d'octobre 2021. Norton Rose Fulbright Canada LLP (Christian Roy) représente l'ACPIR dans ce dossier.

L'ACPIR a également demandé le statut d'intervenant dans l'affaire John Trevor Eyton en Ontario, mais la demande a été rejetée. Bien que l'Association n'ait pas eu l'occasion de faire des représentations, le jugement rendu par le juge Dunphy la concerne. Dans son jugement du 19 mai 2021 (2021 ONSC 3646), la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté l'appel de la décision d'un liquidateur des dépens, confirmant que même si une réclamation prescrite continue d'exister, elle ne constitue pas une réclamation prouvable dans le cadre d'une faillite, car le failli n'y est pas assujéti.

Comme mentionné précédemment, il existe plusieurs autres affaires qui ont été étudiées par le Comité d'intervention dont les résultats sont divers. Dans certains cas, la décision sur la possibilité d'intervenir est devenue sans objet parce que les parties ont décidé de ne pas poursuivre l'appel. Dans d'autres, le Comité d'intervention a conclu qu'une intervention n'était pas appropriée. Ou encore, le comité a estimé qu'une intervention n'était pas nécessaire parce qu'il n'y avait rien à ajouter, au-delà des positions des parties en cause. Enfin, des dossiers sont encore suivis par le Comité d'intervention pour déterminer si une intervention pourrait être appropriée à un stade ultérieur.

Nous rappelons aux membres que le Comité d'intervention examine les cas et émet des recommandations concernant d'éventuelles interventions en fonction de critères établis qui se concentrent principalement sur l'importance de la décision pour la profession et la nécessité de promouvoir les objectifs des lois fédérales sur l'insolvabilité. Les membres sont invités à contacter l'ACPIR lorsqu'ils ont connaissance de cas où les principes d'insolvabilité sont en jeu et où une intervention pourrait être justifiée.

### Comité d'intervention

#### Président :

- Jean-Daniel Breton, CPA, FPAIR, SAI – Qc

#### Membres :

- Christopher Galea, CPA, CA, PAIR, SAI – Ont.
- Phil Reynolds, CPA, CA, PAIR – Ont.
- Alain Tardif, BCL – Qc
- Robert Klotz, J.D., LL. M. – Ont.
- Colleen Craig, CPA, CA, FPAIR, SAI – C.-B.



*Je tiens à remercier les membres du Comité d'intervention d'avoir fait part de leur expertise. Leur dévouement et leur engagement envers la communauté de l'insolvabilité sont louables.»*

**Jean-Daniel Breton**, CPA, FPAIR, SAI



# Conseil consultatif et personnel de l'ACPIR

## Conseil consultatif

1979-80 L. Claude Mercure, CPA, FPAIR (ret.)  
1980-81 Keith G. Collins, FCA, CA, FPAIR  
1981-82 Ian K. Strang, FCA, FPAIR  
1982-83 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
1983-84 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
1984-85 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
1985-86 John J. Swidler, FCPA, FCA  
1986-87 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR (ret.)  
1987-88 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR (ret.)  
1988-89 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR  
1989-90 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
1990-91 Jean-Guy Daoust, CPA, PAIR  
1991-92 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
1992-93 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
1993-94 William J. Drake, FCPA, FCA, PAIR  
1994-95 Gilles Campeau, CPA, FPAIR (ret.)  
1995-96 Stephen H. Barnes, FPAIR (ret.)  
1996-97 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR (ret.)  
1997-99 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)  
1999-01 Peter D. Wedlake, LL.B., FPAIR  
2001-03 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR  
2003-05 William Alan Courage, CPA, CA, FPAIR  
2005-07 Claude Gilbert, FCPA, FPAIR  
2007-09 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FPAIR  
2009-11 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR  
2011-13 Guylaine Houle, BCL, FPAIR  
2013-15 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR  
2015-16 David Wood, PAIR  
2016-17 Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC  
2017-19 Chantal Gingras, FPAIR, SAI  
2019-21 Mark Rosen, LL.B, FPAIR, SAI

## Personnel de l'acpir

### PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

**Anne Wettlaufer**, FICB

---

### ADMINISTRATION ET ADHÉSION

**Steve D'Alessandro**, CPA, CGA  
Directeur de l'exploitation

**Anh Nguyen**  
Adjointe administrative

---

### ÉDUCATION

**Lynn Bailey**, FCPA, FCGA  
Directrice, programmes d'éducation de l'ACPIR

**Gina Létourneau**  
Directrice, programmes d'éducation de l'ACPIR

**Isabelle Gauthier**  
Registraire et gestionnaire du PQC

**Benjamin Lecointre**  
Adjoint éducationnel et technique

---

### COMMUNICATIONS

**Jovita D'sa**  
Gestionnaire des communications

---

### PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

**Natalie Alfano**  
Directrice du perfectionnement professionnel

**Josephine Song**  
Adjointe aux événements

# Rapport de la trésorière



**Marla Adams** CPA, CA, FPAIR  
**TRÉSORIÈRE**

---

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter, encore une fois, les états financiers vérifiés de l'ACPIR. Malgré un léger déficit d'exploitation au cours de l'exercice et le renouvellement du programme de formation qui est passé à la vitesse supérieure avec un investissement d'environ 70 000 \$ l'année dernière, la situation financière de l'Association reste solide, avec un actif net de plus de 2,8 millions de dollars. Voici un survol des principaux faits saillants de la situation financière et des résultats d'exploitation de l'Association pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Avec une trésorerie et des placements à court terme de 606 921 \$ et un portefeuille de placements à long terme de 2 268 958 \$, l'Association avait maintenu un bon niveau de liquidités au 31 mars 2022.

Les placements à court terme sont composés de titres à revenu fixe qui arriveront à échéance au cours du prochain exercice financier et dont le produit sera conservé pour financer les opérations et l'investissement continu dans le renouvellement du programme de formation (Programme de qualification des CIRP/PAIR).

Le portefeuille de placements à long terme est constitué de titres à revenu fixe émis par des gouvernements provinciaux et des institutions financières assurées par la SADC. La plupart des titres du portefeuille de placements à long terme ayant été acquis au cours des dernières années, période pendant

laquelle le pays et la plupart des autres pays ont connu une période sans précédent marquée par des taux d'intérêt exceptionnellement bas, le rendement moyen du portefeuille a connu une diminution par rapport aux années précédentes où certains titres offraient alors des taux de rendement supérieurs à 4 % par année. Bien que la stratégie de l'organisation en matière de placements continue de privilégier la préservation du capital plutôt que le rendement, le Comité des finances étudie actuellement les possibilités d'accroître le rendement du portefeuille. Grâce aux récentes hausses successives et importantes du taux de financement à un jour de la Banque du Canada, les rendements offerts sur les titres à revenu fixe se sont améliorés, offrant ainsi des possibilités d'obtenir des rendements plus élevés à l'avenir sans avoir à assumer un risque supplémentaire. Toutefois, compte tenu des préoccupations inflationnistes actuelles, le comité devra envisager des options permettant de suivre le rythme de l'inflation afin de garantir un rendement réel à l'avenir.

Les sommes à recouvrer sont demeurées à jour et le solde des débiteurs était nul, à l'exception d'un montant de 16 461 \$ à percevoir auprès de l'ARIL Society Inc. pour sa contribution à la recherche en vertu d'un accord d'échange de services. Les charges payées d'avance ont légèrement diminué, passant de 135 522 \$ à 130 558 \$, en raison de l'affaiblissement du dollar américain par rapport à l'année précédente, entraînant une diminution du coût équivalent en dollars canadiens des licences de logiciels payées d'avance qui soutiennent la prestation du programme

de formation. Environ la moitié des charges payées d'avance sont des dépôts auprès d'établissements pour des événements en personne qui ont été négociés avant le début de la pandémie de COVID-19 et que la direction continue de prévoir récupérer ou utiliser en prévision de la reprise éventuelle des activités. Les immobilisations corporelles ont été ramenées de 133 159 \$ à 112 072 \$ puisque les amortissements ont dépassé le montant affecté à l'achat d'autres immobilisations corporelles durant l'exercice.

Les crédateurs et les charges à payer ont diminué, passant de 239 323 \$ à 186 136 \$, principalement en raison des coûts engagés pour préparer la refonte du site Web et l'actualisation de la marque à la fin de l'exercice précédent, qui sont restés impayés l'année dernière et qui ne seront pas récurrents cette année. Les produits reçus d'avance sont passés de 49 450 \$ à 20 699 \$ à la suite de l'expiration des frais d'examen prépayés du cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité qui n'ont pas été utilisés dans le délai prescrit.

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Les produits ont diminué, passant de 2 126 790 \$ l'année dernière à 1 994 626 \$, principalement en raison d'une baisse importante du volume d'inscriptions à l'ensemble des cours et examens.

Les cotisations des membres ont légèrement diminué, car le volume de nouveaux PAIR admis comme membres après avoir réussi l'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences des CIRP/PAIR n'a pas été suffisant pour suivre le rythme des départs à la retraite. Les revenus de placement ont diminué par rapport à l'année précédente, car les taux d'intérêt sont restés exceptionnellement bas tout au long de la pandémie, les placements arrivés à échéance au cours de l'année ayant été réinvestis à des taux de rendement inférieurs.

Ces conséquences défavorables ont été quelque peu atténuées par une légère augmentation des recettes publicitaires, un plus grand nombre d'entreprises ayant fait de la promotion dans la publication semestrielle « Rebuilding Success », et par une augmentation significative des recettes de parrainage pour la série de webinaires nationaux par rapport à l'année précédente, en plus d'une modeste croissance

des recettes d'inscription aux webinaires.

Les charges totales ont diminué, passant de 2 097 669 \$ l'année dernière à 2 035 561 \$, principalement en raison d'une réduction des dépenses en formation et d'une légère baisse des frais d'administration qu'est venue atténuer une modeste augmentation des dépenses de formation continue. Les coûts de formation ont diminué en raison de la baisse des coûts de location d'équipement pour les évaluateurs d'examens à distance, un plus grand nombre d'évaluateurs ayant pu utiliser leur propre matériel cette année, de la baisse des coûts du logiciel de surveillance des examens à distance grâce à un dollar américain plus faible que l'année précédente, et de la baisse des coûts des conférenciers pour le tutoriel de l'examen national, car la forme virtuelle du tutoriel a été affinée après son offre inaugurale l'année précédente. La diminution des frais d'administration est détaillée plus loin. Les dépenses liées à la formation continue ont légèrement augmenté compte tenu de la promotion accrue de la série de webinaires nationaux qui visait à stimuler la croissance des revenus de parrainage et d'inscription.

Malgré la baisse importante des inscriptions et la diminution des revenus de formation d'environ 130 000 \$ qui en a résulté, l'Association a pu atténuer l'impact de cette évolution défavorable sur les résultats d'exploitation, terminant l'année avec un déficit d'exploitation de 40 935 \$.

Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne le renouvellement du Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), le nouveau cours Introduction à l'insolvabilité devant être lancé au début de 2023. Étant donné que le conseil d'administration a approuvé une affectation de l'actif net pour un investissement dans les programmes stratégiques de 1 000 000 \$, les coûts associés au renouvellement du PQC sont déclarés séparément dans l'état des résultats, et sont imputés à l'actif net affecté dans l'état de l'évolution de l'actif net.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Le déficit d'exploitation de 40 935 \$ a généré une diminution correspondante de l'actif net non affecté. L'actif net affecté à l'interne aux investissements stratégiques dans le programme de formation a

diminué en raison de l'investissement de cette année dans le renouvellement du PQC de 69 619 \$, laissant 930 381 \$ d'actif net affecté pour soutenir le développement futur des programmes de formation.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La diminution nette de 704 764 \$ au titre de la trésorerie au cours de l'année découle principalement d'un investissement supplémentaire dans le portefeuille de placements à long terme, dont 519 202 \$ sont maintenant catégorisés comme des placements à court terme, car ils arriveront à échéance au cours des 12 prochains mois.

## ÉTAT DE L'ADMINISTRATION

Les frais d'administration ont diminué de 1 939 031 \$ à 1 912 287 \$ en raison de la baisse des charges dans certaines catégories, dont les plus importantes sont les frais de bureau, le loyer et les salaires et avantages sociaux. La réduction des frais de bureau est attribuable à une diminution des charges associées au projet de refonte du site Web et d'actualisation de la marque, dont la majorité des coûts ont été engagés au cours du dernier exercice en vue du lancement en juin 2021. Comme les bureaux n'ont pas été occupés pendant la majeure partie de l'année 2020 en raison de la pandémie, un rajustement du loyer supplémentaire (impôt foncier et services publics) a été reçu à l'été 2021. Les coûts des salaires et des avantages sociaux ont légèrement diminué, car un employé a pris sa retraite en mars 2021; ce poste n'a pas été pourvu par la suite et la réduction des charges salariales a été plus importante que le total des augmentations salariales annuelles.

Les frais de communication et de consultation se sont accrus par rapport à l'année précédente, ce qui a légèrement contrebalancé les écarts favorables mentionnés ci-dessus. Les dépenses de communication ont augmenté en raison de la hausse des coûts associés à la production et à la distribution de la revue *Rebuilding Success*. Les frais de consultation ont augmenté cette année, car une ressource à temps partiel a été embauchée pour une partie de

l'année, afin d'aider à la planification et à la tenue de la conférence ARIL tenue en février 2022, à la suite du départ à la retraite de l'employé qui assurait auparavant le soutien de cet événement annuel.

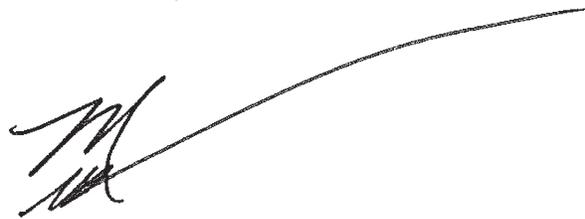
## RÉSUMÉ

Malgré l'importante baisse du volume des inscriptions, la situation financière de l'Association reste solide, avec environ 2,8 millions de dollars d'actif net, dont 0,9 million en affectations internes réservées à des investissements stratégiques dans le programme de formation.

Le conseil d'administration demeure convaincu que l'actif net est suffisant pour réaliser les objectifs à long terme de l'Association et pour atténuer le risque de problèmes opérationnels imprévus.

*Je tiens à exprimer personnellement ma gratitude à Steve et à Anne ainsi qu'à l'équipe de direction de l'ACPIR pour son leadership alors que nous continuons à gérer l'impact de la pandémie et cherchons à reprendre le cours normal des activités. Je tiens également à remercier et à féliciter les bénévoles qui siègent au Comité exécutif, au conseil d'administration et à tous les nombreux comités permanents et ponctuels qui offrent des milliers d'heures de service à l'Association.*

*Ce fut vraiment un honneur et un privilège de servir en tant que trésorière au cours des quatre dernières années. Je suis certaine que l'Association est bien placée pour poursuivre son travail au nom des membres et je souhaite au nouveau trésorier une expérience aussi enrichissante que celle que j'ai vécue.*



Marla Adams, CPA, CA, FPAIR

Trésorière

# Rapport de l'auditeur

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY  
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /  
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

**HILBORN**LLP

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Toronto (Ontario)  
7 juillet 2022

Comptables professionnels agréés,  
Experts-comptables autorisés

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État de la situation financière**

Au 31 mars	2022 \$	2021 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 3)	87 719	792 483
Placements (note 4)	519 202	-
Dû d'ARIL Society inc. (note 11)	16 461	4 882
Frais payés d'avance	130 558	135 522
	<u>753 940</u>	<u>932 887</u>
Placements (note 4)	2 268 958	2 256 655
Immobilisations corporelles (note 5)	112 072	133 159
	<u>2 381 030</u>	<u>2 389 814</u>
	<u>3 134 970</u>	<u>3 322 701</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	186 136	239 323
Produits reportés	20 699	49 450
	<u>206 835</u>	<u>288 773</u>
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	55 279	38 818
Incitatifs à la location reportés (note 8)	63 374	75 074
	<u>118 653</u>	<u>113 892</u>
	<u>325 488</u>	<u>402 665</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations corporelles	48 698	58 085
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 9)	930 381	1 000 000
Non affecté	1 830 403	1 861 951
	<u>2 809 482</u>	<u>2 920 036</u>
	<u>3 134 970</u>	<u>3 322 701</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FCIRP, LIT  
Professionnel agréé de l'insolvabilité  
et de la réorganisation  
Président



Marla Adams, CPA, CA, PAIR  
Professionnelle agréée de l'insolvabilité  
et de la réorganisation  
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État des résultats**

Exercice clos le 31 mars	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Produits		
Cotisations des membres	<b>1 148 850</b>	1 160 225
Frais de cours et d'examen du PQC	<b>445 200</b>	575 925
Frais des séminaires de formation continue et commandites	<b>146 800</b>	128 010
Revenus de placements (note 10)	<b>58 170</b>	71 558
Honoraires de gestion (note 11)	<b>165 000</b>	165 000
Publicité	<b>30 606</b>	26 072
	<b>1 994 626</b>	2 126 790
Charges		
Administration (voir tableau)	<b>1 912 287</b>	1 939 031
Cours et examens du PQC	<b>113 990</b>	152 725
Formation continue	<b>9 284</b>	5 913
	<b>2 035 561</b>	2 097 669
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (dépenses sur les revenus) avant le suivant	<b>(40 935)</b>	29 121
Renouvellement du PQC	<b>69 619</b>	-
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (dépenses sur les revenus)	<b>(110 554)</b>	29 121

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	Total 2022 \$
Solde, au début de l'exercice	58 085	1 000 000	1 861 951	<b>2 920 036</b>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	(69 619)	(40 935)	<b>(110 554)</b>
Amortissement des immobilisations corporelles	(28 859)	-	28 859	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 502	-	(7 502)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 700	-	(11 700)	-
Solde, à la fin de l'exercice	<b>48 698</b>	<b>930 381</b>	<b>1 830 403</b>	<b>2 809 482</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	Total 2021 \$
Solde, au début de l'exercice	66 977	1 000 000	1 820 938	2 890 915
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	29 121	29 121
Amortissement des immobilisations corporelles	(30 721)	-	30 721	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 130	-	(7 130)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 699	-	(11 699)	-
Solde, à la fin de l'exercice	<u>58 085</u>	<u>1 000 000</u>	<u>1 861 951</u>	<u>2 920 036</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<b>(110 554)</b>	29 121
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>28 589</b>	30 721
Intérêts capitalisés aux placements	<b>(41 566)</b>	(48 247)
Encaissement d'intérêts capitalisés aux placements dans les exercices précédents	<b>166 400</b>	12 635
Amortissement des incitatifs à la location reportés	<b>(11 700)</b>	(11 699)
	<b>31 169</b>	12 531
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des frais payés d'avance	<b>4 964</b>	6 916
Diminution des créditeurs	<b>(53 187)</b>	(30 038)
Diminution des produits reportés	<b>(28 751)</b>	(43 625)
	<b>(45 805)</b>	(54 216)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	<b>(919 607)</b>	(499 016)
Produits de la cession de placements	<b>263 268</b>	500 219
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(7 502)</b>	(7 130)
	<b>(663 841)</b>	(5 927)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de (avances à) ARIL Society inc.	<b>4 882</b>	(4 882)
Variation nette de la trésorerie	<b>(704 764)</b>	(65 025)
Trésorerie, au début de l'exercice	<b>792 483</b>	857 508
Trésorerie, à la fin de l'exercice	<b>87 719</b>	792 483

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Tableau des frais d'administration**

Exercice clos le 31 mars	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>28 659</b>	30 721
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	<b>72 756</b>	52 999
Comités	<b>49 000</b>	47 398
Insol International	<b>47 049</b>	46 975
Communications (note 11)	<b>290 328</b>	268 525
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers (note 11)	<b>178 399</b>	218 449
Loyer (note 8)	<b>137 637</b>	155 804
Salaires et avantages sociaux	<b>1 108 529</b>	1 118 160
	<b>1 912 287</b>	1 939 031

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires**

---

31 mars 2022

**Nature et description de l'organisme**

La Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est une organisation à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

**1. Principales méthodes comptables**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

**(a) Constatation des produits**

**Cotisations des membres**

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

**National Exchange**

Les produits tirés de la conférence « National Exchange » sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

**Commandites**

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

**Frais de cours, d'examen et de séminaires de formation continue**

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP/PAIR (« PQC ») et les produits des séminaires de formation continue sont comptabilisés en produits dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2022

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

a) **Constatation des produits (suite)**

**Revenus de placements**

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et sur les placements.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Apports**

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

**Honoraires de gestion**

Les produits des honoraires de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

b) **Incitatifs à la location reportés**

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces qui ont servi à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

c) **Actif net investi en immobilisations corporelles**

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs reportés qui ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2022

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**d) Opérations entre apparentés**

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les instruments financiers issus d'opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût, déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant.

L'Association évalue ultérieurement les instruments financiers entre apparentés au coût moins les pertes de valeur.

Les instruments financiers entre apparentés évalués au coût moins les pertes de valeur incluent le montant dû d'ARIL Society inc.

**e) Instruments financiers**

**Évaluation des actifs et passifs financiers**

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations entre apparentés, à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2022

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**e) Instruments financiers (suite)**

**Perte de valeur**

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

**f) Placements**

Les placements sont composés de placements à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice ne sont pas classés dans les placements à court terme, car l'Association a l'intention de réinvestir les produits provenant de tous les placements à l'échéance dans de nouveaux placements.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2022

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

g) **Immobilisations corporelles**

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

h) **Apports reçus sous forme de services**

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2022

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

**i) Estimations de la direction**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

**j) Modifications comptables**

L'Association a adopté les modifications au Manuel de CPA Partie II, chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers contractés ou échangés entre apparentés à compter du 1er janvier 2021. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de l'Association.

**2. Gestion des risques liés aux instruments financiers**

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Placement	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Comptes fournisseurs et charges à payer		X			

**Risque de crédit**

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2022

**2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

**Risque de crédit (suite)**

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Trésorerie	87 719	792 483
Dû d'ARIL Society inc.	16 461	4 822
Placements	2 788 160	2 256 655
	<b>2 892 340</b>	<b>3 054 020</b>

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les divers types de placements admissibles.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer que cette dernière dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

**Risque de marché**

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

**Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2022

**2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

**Variation des risques**

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

**3. Trésorerie**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Encaisse	83 207	98 796
Compte de placement privilégié – 0 % (2021 – 0,25 %)	4 512	693 687
	<u>87 719</u>	<u>792 483</u>

**4. Placements**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Titres à revenus fixes provinciaux du Canada	661 698	1 058 926
Titres à revenus fixes corporatifs du Canada	2 126 462	1 197 729
	2 788 160	2 256 655
Moins : portion court-terme	<u>(519 202)</u>	<u></u>
	<u>2 268 958</u>	<u>2 256 655</u>

Les taux d'intérêts sur les titres à revenus fixes sont entre 1,13% à 4,38% (en 2021 – 1,13% à 4,38 %) et les échéances sont entre mai 2022 à novembre 2027 (en 2021 – juin 2021 à juillet 2025).

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2022

**5. Immobilisations corporelles**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant Net 2022 \$
Matériel informatique	202 558	176 806	25 752
Mobilier et agencements	91 437	76 621	14 816
Améliorations locatives	416 393	344 889	71 504
	<u>710 388</u>	<u>598 316</u>	<u>112 072</u>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant Net 2021 \$
Matériel informatique	195 056	163 697	31 359
Mobilier et agencements	91 437	74 341	17 096
Améliorations locatives	416 393	331 689	84 704
	<u>702 886</u>	<u>569 727</u>	<u>133 159</u>

**6. Crédoeurs**

	2022 \$	2021 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	184 656	236 914
Sommes à remettre à l'État	1 480	2 409
	<u>186 136</u>	<u>239 323</u>

**7. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden**

	2022 \$	2021 \$
Solde en début d'année	38 818	38 818
Apports (note 11)	16 461	-
Solde à la fin de l'année	<u>55 279</u>	<u>38 818</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune bourse n'a été octroyée au cours des exercices 2022 ni 2021.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2022

**8. Incitatifs à la location reportés**

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net 2022 \$
Incitatifs à la location	103 348	39 974	63 374

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net 2022 \$
Incitatifs à la location	103 348	28 274	75 074

En vertu du bail pour ses locaux de bureau, l'Association a reçu des incitatifs à la location totalisant 103 348 \$ pour l'acquisition des immobilisations corporelles.

Un amortissement sur incitatif à la location de 11 700 \$ (11 699 \$ en 2021) a été porté en diminution de la charge de loyer dans l'exercice.

**9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation**

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation sous forme d'améliorations au programme éducatif et la conception du contenu.

Durant l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation de 69 619 \$ de l'affectation pour investissements stratégiques sous forme d'améliorations au programme éducatif dans le but de développer le PQC

L'affectation d'origine interne est assujettie à la direction du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

**10. Revenus de placements**

	2022 \$	2021 \$
Intérêts sur la trésorerie	1 900	3 183
Intérêts sur les placements	56 270	68 375
	<u>58 170</u>	<u>71 558</u>

**11. Opérations entre apparentés**

L'Association a pour apparenté ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de sa représentation au sein du conseil d'administration de la Société, de l'importance des opérations interorganismes et d'un échange de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

**Notes complémentaires (suite)**

31 mars 2022

**11. Opérations entre apparentés (suite)**

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès de l'Annual Review of Insolvency Law.

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu avec la Société un accord en vertu duquel elle assure la prestation de services de gestion, d'administration et de soutien à la Société. L'accord vient à échéance le 31 mars 2024 et inclut les engagements suivants payables par la Société envers l'Association:

- des honoraires de gestion de 170 000 \$ en 2023 et 175 000 \$ en 2024;
- des frais de services financiers équivalent à 3 % du revenu de la Société, collecté par l'Association, en 2023 et 2024; et
- un apport de recherche de 15 % des surplus d'opérations de la Société qui excèdent 50 000 \$ en 2023 et 2024.

Les produits (charges) conclus avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Honoraires de gestion	165 000	165 000
Frais de services financiers (inclus dans les frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	5 505	-
Parrainage (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(25 000)
Inscription à la conférence (inclus dans les frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	(1 500)	(1 500)

Les apports à recevoir de la Société envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden d'un montant de 16 461 \$ (2021 – aucun) sont constatés comme des produits reportés (note 7).

Au 31 mars 2022, il y a un solde à recevoir de la Société pour un montant de 16 461 \$ (4 882 \$ en 2021). Le solde est non garanti, ne porte pas intérêt et est exigible sur demande.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING  
PROFESSIONALS /  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

---

**Notes complémentaires (suite)**

---

31 mars 2022

**12. Engagement**

L'Association s'est engagée à louer ses locaux à bureaux jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	<u>\$</u>
2023	164 926
2024	166 464
2025	166 464
2026	166 464
2027	166 464
2028	<u>69 360</u>
	<u>900 142</u>

**13. Conséquences de la COVID-19**

La pandémie mondiale causée par le coronavirus, dite de la COVID-19, a mené les autorités gouvernementales fédérales canadiennes, de même que les autorités provinciales et régionales, à imposer des mesures telles que la limitation des déplacements à l'étranger, le confinement obligatoire et la distanciation physique ainsi que la fermeture des entreprises non essentielles. En raison du niveau élevé d'incertitude quant à l'issue de cette pandémie, il est difficile d'estimer les répercussions financières que pourrait avoir cette situation sur l'Association.

La conférence « National Exchange » et les séminaires de formation continue en présentiel de l'exercice 2022 ont été annulés en raison de la pandémie. L'Association continue à offrir du contenu de formation continue en ligne exclusivement.

**HILBORN**

LISTENERS. THINKERS. DOERS.

401 Bay Street · Suite 3100 · P.O. Box 49 · Toronto · ON · CA · M5H 2Y4 · P416-364-1359 · F416-364-9503 · hilbornca.com

**ACPIR** | Rétablir  
le Succès

**Association canadienne des  
professionnels de l'insolvabilité  
et de la réorganisation**

277 rue Wellington ouest  
Toronto, ON M5V 3H2  
cairp.ca

SUIVEZ NOUS

